

# Table ronde « radiofréquences, santé, environnement »

## Transcription

<b>Discours de Chantal JOUANNO</b> Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie	<b>2</b>
<b>Discours de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET</b> Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du développement de l'Economie numérique	<b>4</b>
<b>Discours de Roselyne BACHELOT-NARQUIN</b> Ministre de la Santé et des Sports	<b>7</b>
<b>Présentation des organismes participants et de leurs attentes</b>	<b>10</b>
<b>Description des modalités d'organisation de la table ronde</b> Jean-François GIRARD Président de la table ronde	<b>37</b>
<b>Présentations</b>	<b>45</b>

## **Discours de Chantal JOUANNO**

### **Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie**

Bien. Mesdames les Ministres, chère Roselyne, chère Nathalie, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes très heureuses de vous réunir aujourd'hui. Le Premier Ministre a effectivement demandé à Roselyne BACHELOT-NARQUIN d'organiser ce débat, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et moi-même. Et c'est clair qu'on est face à un sujet majeur, ne serait-ce que parce que plus de 85 % de la population a un téléphone portable et qu'on a 48 000 antennes-relais en France. Alors, simplement, nous sommes ici d'abord pour poser des principes pour l'ouverture de cette table ronde. Je vais juste poser quatre principes.

- Le premier de ces principes, c'est qu'on est sur une table ronde ouverte, on est sur un exercice ouvert. Il y a bien évidemment tous les sujets relatifs à la téléphonie mobile et aux antennes, avec tous les autres usages des radiofréquences mais il n'y a aucun sujet tabou. Cela, je pense qu'on nous a souvent posé la question : c'est clair qu'il n'y a aucun sujet tabou. Nous sommes là pour poser les débats, nous sommes là pour ouvrir les débats. S'il y a des questions qui doivent être posées, c'est le moment où jamais de les poser dans le cadre de cette table ronde.
- Le deuxième principe, c'est qu'à l'évidence, on attend pour le mois de septembre – je regarde l'AFFSET – pour le mois de septembre, les conclusions des études de l'AFSSET. On attend toujours l'étude Interphone. Donc, ce n'est pas dans un délai aussi court qu'on va faire une expertise scientifique complète. Je pense que ce serait totalement illusoire. Alors, qu'est-ce qu'on attend de cette table ronde ? De concilier, bien évidemment, la problématique de développement de l'économie numérique, évidemment, et de la santé environnementale. Cela, c'est évident. Mais surtout, de poser des principes de décisions. C'est probable, c'est possible qu'à l'issue des études qui seront compilées par l'AFSSET, ont ait d'autres décisions à prendre. C'est possible, et je pense qu'il ne faut pas exclure cette hypothèse. Mais d'ores et déjà, ce qui est important, c'est qu'à l'issue de cette table ronde, vous puissiez poser des principes pour prendre ces décisions.
- Le troisième principe, c'est ce qu'on attend de cette table ronde, ce sont des éclaircissements. Moi, je ne préjuge absolument pas du caractère rationnel ou non des réactions. Ce serait totalement déplacé de notre part. Il y a une raison simple, c'est qu'il y a un consensus des autorités sanitaires françaises sur les antennes-relais. D'autres études sont moins catégoriques. Moi, je ne suis pas scientifique, je n'ai pas à juger les unes ou les autres. Ce dont nous avons besoin, c'est d'éclaircissements pour juger les protocoles et leur fiabilité, le degré d'incertitude des différentes études. On ne peut pas décider dans une totale incertitude. On a besoin de savoir quel est le degré de fiabilité des différentes études. Et puisqu'il y aura toujours une part d'incertitude, il y aura toujours une part de risque. Aucune activité humaine n'est sans risque. Ce qu'on attend aussi de vous, c'est de savoir quel est pour vous – vous qui représentez la société civile – le niveau de risque acceptable par rapport à une utilité qui est celle des ondes en général.

- Quatrième principe, on est évidemment favorable à ce qu'on étudie toutes les pistes et tous les exemples étrangers de réglementation. A l'évidence, on a une première source de progrès qui est l'amélioration de l'information. Déjà, aujourd'hui donc, il y a le site de l'INERIS, qui s'appelle [www.ondes-info.fr](http://www.ondes-info.fr), qui a vocation à informer les particuliers et les collectivités sur cette question. Donc, il vient d'ouvrir aujourd'hui. Mais au-delà, il y a bien d'autres pistes pour éventuellement modifier la réglementation sur les antennes-relais. On est ouverts à tout. Vous avez aujourd'hui accès au *benchmark qui a été réalisé récemment*, vous avez des exemples étrangers sur ces sujets. Donc, voir ce qui est applicable ou pas applicable. Et s'il y a des évolutions à intégrer, on les intégrera dans le projet de loi, dans les projets de loi. On a le Grenelle II qui doit bientôt passer au Parlement. Donc, l'Etat prendra évidemment ses responsabilités et il est essentiel que tous les acteurs autour de la table – parce que ce n'est pas une question qui n'intéresse que l'Etat, il est essentiel que tous les acteurs autour de la table prennent chacun leurs responsabilités. C'est la logique du Grenelle, c'est-à-dire qu'on aboutit à un consensus, on aboutit à des actions qui sont partagées par les uns et par les autres.

Alors, s'agissant des téléphones portables, vous le savez, je me suis déjà exprimée sur ce sujet, Roselyne s'est aussi exprimée sur ce sujet. J'ai un avis beaucoup plus tranché. Et simplement, je ne voudrais pas qu'on se trompe de priorité. On a sur le téléphone portable des études, les études 2005 de l'AFSSET qui disent clairement qu'il y a une incertitude et que pour les enfants, il faut appliquer le principe de prudence. On a même des pays, la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne, qui parlent du principe de précaution. Donc, première priorité, c'est bien le téléphone portable, il ne faut pas qu'on se trompe dans les urgences sur les sujets à traiter.

Et là, j'ai des idées assez arrêtées. Après, évidemment, c'est la démocratie, donc, on n'est pas seuls à décider. L'interdiction du téléphone portable pour les enfants au moins jusqu'au collège, puisqu'après, au collège, il y a d'autres problématiques qui se font jour puisque les parents ont envie de pouvoir joindre leur enfant. Ensuite, on peut développer une offre sécurisée pour les autres usages du téléphone portable.

Vraiment, c'est un point important, c'est ne nous trompons pas dans les priorités. Là, on a un sujet, vraiment, à traiter, et sur lequel on souhaite vivement pouvoir aboutir à des décisions. Et pour conclure, simplement, nous sommes – nous voyons bien tous les débats. Nous sommes dans une démocratie et ce qui compte, ce n'est pas uniquement ce que nous disent les scientifiques. Ce n'est pas uniquement ce que nous disent les experts. A l'évidence, il faut se mettre du côté des personnes. Alors, c'est ce que ressentent les gens, c'est ce que vivent les gens, c'est ce qui compte, quand on est dans une démocratie.

La décision, ce n'est pas une décision qui sera prise dans un bureau. C'est pour cela que c'est essentiel qu'on puisse organiser cette table ronde. C'est une décision de la société civile. C'est une décision de la société dans son ensemble sur ce qu'elle envisage comme niveau de développement et sur ce qu'elle accepte comme niveau d'incertitude. Donc, c'est pour cela qu'on a vraiment, on est en attente de vous qu'on éclaire ce débat. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on prendra la décision. On la prendra à l'issue, fin mai, à l'issue de tous vos débats. Vous pouvez interroger qui vous voulez, tous les scientifiques que vous voulez. C'est vraiment ouvert. C'est la logique du Grenelle de l'Environnement. Donc, nous, on compte sur vous pour prendre ces décisions. Je vous remercie.

## **Discours de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

### **Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du développement de l'Economie numérique**

Roselyne, merci pour ton accueil. Chère Chantal, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs.

Je crois que cette table ronde est très attendue. Elle est très attendue par les uns et les autres ici et elle est très attendue par nos concitoyens. C'est un problème qui grimpe, qui grimpe depuis quelques années déjà et je suis heureuse de retrouver ici autour de la table un certain nombre de participants des premières rencontres parlementaires santé-environnement sur l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé. C'était le 8 décembre 2005. On avait déjà, à cette occasion, pu lancer un certain nombre d'initiatives.

Le Parlement a été, depuis quelques années, une force de proposition. D'ailleurs, je reconnais un certain nombre des parlementaires qui ont été actifs dans cette série successive de propositions et c'est bien normal puisque, comme l'indiquait Chantal, il est ici question de controverses scientifiques mais il est aussi tout simplement question d'attentes qui montent de la société. Les parlementaires et les élus sont naturellement au premier rang.

Le sujet a été un petit peu évoqué autour de la table du Grenelle de l'environnement, mais très certainement insuffisamment. Comme d'autres sujets, d'ailleurs : il y a d'autres sujets qui n'ont pas trouvé réponse autour de la table du Grenelle de l'Environnement. Je pense par exemple aux paysages et aux entrées de villes, pour lesquelles il a fallu lancer des travaux complémentaires. C'est normal : ce sont des sujets qui sont tellement complexes que très souvent, les associations sont assez spécialisées et les associations qui étaient dans le tour de table du Grenelle de l'Environnement n'étaient pas forcément les plus mobilisées sur ces sujets-là.

Personnellement, j'ai quand même beaucoup « bataillé » pour que dans le projet de loi Grenelle II, on puisse inscrire des dispositions, notamment des dispositions relatives au téléphone portable. Donc, il y a déjà une base, une base qui peut être complétée.

Je suis heureuse, d'ailleurs, que soient présents autour de la table un certain nombre de participants de ce Grenelle de l'Environnement parce que j'y vois une suite, et je voudrais saluer en particulier le Professeur MARANINCHI, qui s'est beaucoup occupé de toutes les questions de santé environnementale dans le Grenelle de l'Environnement, et qui j'en suis sûre aura à cœur avec vous tous ici de porter le même esprit à la fois exigeant (parce que franchement, c'était un exercice exigeant) et en même temps très ouvert.

Alors, sur le fond du sujet, l'économie numérique est un des secteurs extrêmement dynamiques de l'économie mondiale : 25 % de la croissance mondiale, bientôt 30 %, c'est l'économie numérique. Peut-être d'ailleurs est-ce aussi une des réponses à la crise que nous traversons. Et en même temps, si nous sommes ici, c'est que nous sommes tous confrontés, d'une manière ou d'une autre, à l'inquiétude croissante relative aux antennes-relais. Personnellement, je l'ai été aussi comme élue locale et comme maire d'une ville et les élus sont, aujourd'hui, aux premières loges dans ce débat.

On peut tous constater que les conditions ne sont pas remplies, en ce qui concerne les ondes radioélectriques, pour que le développement de l'économie numérique se fasse de manière sereine et soit bien accepté socialement. Alors, nos concitoyens veulent disposer de nouveaux services. Cela, on le constate tous les jours. Mais ils expriment en même temps des inquiétudes face au développement. Les élus veulent disposer d'une bonne couverture et ils sont en même temps, forcément, et c'est normal, sensibles à ces inquiétudes et éventuellement, d'ailleurs, directement concernés. Et puis enfin, les opérateurs ont accepté des objectifs de couverture. Ils sont confrontés à des décisions de justice qui leur enjoignent de démonter les antennes et éventuellement, d'ailleurs, pour certains, ils remettent en cause de manière implicite leurs objectifs de couverture.

Donc, c'est le paradoxe en fait, c'est une série de paradoxes auxquels on est confrontés et qui, moi, me fait dire qu'il y a une opportunité puisque personne n'est satisfait de la situation actuelle. Il y a une opportunité pour sortir « par le haut ». Tout le monde a besoin de cette table ronde. Cette table ronde n'est pas demandée par les uns contre les autres. Elle n'est pas une démarche polémique, dans laquelle il y aurait deux camps. Non. Elle est en fait la reconnaissance commune qu'il y a un problème et que même si les points de vue sont différents sur le problème, le problème est partagé. Et c'est une très bonne configuration pour que cela réussisse. Au passage, c'était la configuration du Grenelle de l'environnement, cette attente partagée, même si forcément les points de vue sont différents.

Je voudrais dire un mot, en introduction, parce que c'est un sujet sur lequel on a plus particulièrement travaillé, au Secrétariat d'Etat, sur les comparaisons européennes et internationales. Et je pense que c'est une bonne manière d'entrer dans le sujet. Cela nous ouvre, un petit peu, les œillères.

La majorité des Etats membres de l'Union européenne suivent assez strictement la recommandation européenne qui est la recommandation de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants. C'est aussi la position de la France. L'Allemagne, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, le Portugal, la République tchèque, par voie réglementaire, et puis il y a aussi ceux qui le font sous forme de recommandation (l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède). Il y a aussi des pays qui imposent des restrictions, parfois des restrictions multiples et construites sur des critères assez différents.

Certains pays ont un abattement général pour les radiofréquences. Je pense à la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Pologne surtout. Certains pays ont un abattement par type d'installation, de petits pays : le Liechtenstein, le Luxembourg (« de petits pays », ne répétez pas cela : de grands pays, petits par la taille). Et puis, certains pays ont des restrictions, en fait, sur des zones géographiques liées à des « lieux dits sensibles » (la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Slovaquie, la Suisse, le Liechtenstein). Vous aurez remarqué que l'Italie, par exemple, est dans la première et la troisième catégorie. Ces restrictions sont cumulables. Au passage, la question de savoir ce que sont des lieux sensibles est elle aussi définie différemment selon les pays. Pour certains, elle dépend de la durée d'exposition. Par exemple, dans ce cas-là, on définit des lieux d'habitation pour l'ensemble de la population sans se poser la question de la catégorie de population concernée. C'est le cas en Bulgarie, en Italie. Pour d'autres, cela dépend de la catégorie de population séjournant : enfants, personnes âgées, malades qui seraient présents dans les hôpitaux (la Bulgarie, la Grèce, la Slovaquie, la Suisse, le Liechtenstein). Et puis, enfin, il y a des pays qui ont les deux critères à la fois comme la Bulgarie.

En Grèce, il y a eu une interdiction à proximité de sites dits « sensibles » et puis enfin, il y a certains pays qui ont imposé, comme l'Italie, des contraintes complémentaires pour minimiser l'exposition du public. Donc, indépendamment par ailleurs de l'abattement sur la norme générale qui est aussi imposé.

Un mot, peut-être, pour finir là-dessus et pour compléter, certains pays ont aussi mis en place des systèmes de concertation et de partage de l'information, au niveau local, qui sont intéressants. Et je pense là encore à l'Italie, qui décidément a une réglementation très complète et sophistiquée sur le sujet avec un Comité interministériel et surtout des créations de Comités de concertation locaux qui se sont fortement développés.

L'Italie, toujours, a décidé d'affecter une part des revenus tirés de l'affectation des fréquences mobiles au financement de la recherche scientifique. Je crois qu'il faudra débattre de tous ces sujets comme de toutes les pistes, dont aucune ne doit être écartée à ce stade. C'était la règle du jeu du Grenelle de l'Environnement et c'est bien que ce soit la règle du jeu de cette table ronde.

Le travail qui est commencé aujourd'hui est difficile. Je le disais tout à l'heure. Tous ceux qui ont participé au processus du Grenelle de l'Environnement ont vécu quelque chose d'extrêmement exigeant. Chacun, d'ailleurs, est sorti un petit peu différent de ce qu'il était en entrant dans le processus. Cela exige une attention et une écoute soutenues. Cela exige une grande ouverture d'esprit. Cela exige une capacité de remise en cause. L'essentiel ne se fera pas autour de cette table ronde aujourd'hui. Il est prévu, comme il était prévu pour le Grenelle de l'Environnement, des ateliers et juste un mot sur ce sujet.

Au moment du Grenelle de l'Environnement, les participants sont entrés, pour certains, à reculons dans les ateliers, en se disant « oh, encore une réunion et ce n'est pas là que cela va se passer ». Et en fait, c'est pour l'essentiel là que cela s'est passé parce que c'est pour l'essentiel là que les participants ont commencé à converger vers des solutions qui, certes, ont été validées et extraites à l'occasion de la table ronde finale qui était celle qui était sous des auspices plus politiques, mais s'il vous plaît, ne négligez pas l'importance de ces ateliers qui ne sont pas là pour remplir les agendas et pour nous occuper mais bien pour faire pépinière d'idées, pépinière de consensus, c'est là que cela se passe.

Merci à tous.

## **Discours de Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

### **Ministre de la Santé et des Sports**

Merci, Nathalie. Mesdames et Messieurs les parlementaires, Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, Directeurs, Présidents, Mesdames et Messieurs les représentants des associations et des organisations syndicales, chère Chantal, chère Nathalie,

Je vois un signe, d'ailleurs, que ce soient trois femmes Ministres et trois mères qui soient aujourd'hui à présider et à lancer cette table ronde sur les ondes électromagnétiques.

Nous sommes évidemment, à tous niveaux, très, très à l'écoute des inquiétudes qui sont exprimées par nos concitoyens, et ces inquiétudes se comprennent parfaitement puisqu'il est bien naturel de s'interroger sur ces technologies émergentes au fonctionnement complexe et notamment sur ces ondes électromagnétiques qui par définition sont invisibles et inodores. Jusqu'à nouvel ordre.

Ces inquiétudes, et des jugements récents s'en sont fait l'écho, doivent être entendues : aucune des questions posées quant à l'utilisation des téléphones mobiles, ou à l'exposition aux antennes-relais ou aux autres technologies émettant des ondes électromagnétiques ne doit rester sans réponse. Et je souscris évidemment totalement aux propos émis par Chantal JOUANNO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. C'est tout le sens de notre action : l'action des pouvoirs publics et c'est tout le sens, aussi, de cette table ronde. Je vous remercie vraiment d'y participer.

Nous voulons associer dans un débat clair, transparent, où aucun sujet n'est écarté à l'avance, les représentants de l'Etat, les opérateurs du secteur, les élus, les associations, les organisations syndicales et les personnalités qualifiées. Tous et toutes ont une légitimité et tous veulent et doivent pouvoir s'exprimer.

C'est un débat qui nous concerne tous. Nous sommes tous très largement utilisateurs de téléphones portables et nous avons tous, à plus ou moins grande distance, une antenne-relais près de l'endroit où nous vivons. Ce qui est certain, c'est que, sous bénéfice d'inventaire, aucun de nous ne songe à supprimer l'utilisation de la téléphonie mobile dont on connaît, Nathalie vient de le rappeler, le rôle dans la gestion de l'urgence sanitaire, par exemple. L'enjeu n'est pas là.

Il s'agit bien plutôt d'élaborer ensemble, dans la concertation, des propositions constructives destinées à déterminer les risques, à les limiter s'ils existent, et à mieux informer nos concitoyens pour lever toutes les craintes. Notre responsabilité est d'autant plus grande que les craintes qui sont exprimées peuvent se traduire physiquement chez certaines personnes, par des symptômes réels et de très grandes souffrances.

A ce jour, les études réalisées, notamment par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), n'ont pas permis de définir des critères diagnostics clairs ni de base scientifique permettant de relier ces symptômes variés à l'existence d'une hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Pourtant, ces souffrances sont réelles. Elles perturbent profondément l'existence des personnes qui se déclarent hypersensibles aux champs électromagnétiques et elles doivent être prises en compte. C'est pourquoi je porte une grande attention aux études réalisées dans ce domaine. L'hôpital

Cochin, dans le cadre d'un partenariat avec la Direction générale de la Santé (je salue le Directeur, Didier HOUSSIN ici) et l'Institut National de l'Environnement industriel et des Risques, dont le représentant, Monsieur LAFLECHE, est là-bas, que je salue aussi, entreprendra en 2009 un travail destiné à évaluer la pertinence d'un protocole de prise en charge médicale adaptée. Et je sais que vous serez tous attentifs à cette question.

Pour répondre à toutes les inquiétudes liées à l'impact sanitaire éventuel des antennes-relais et de la téléphonie mobile, la recherche, la réglementation, la communication doivent se conjuguer. La recherche constitue un élément déterminant, central dans le domaine des risques qu'on appelle « émergents ». Elle a ainsi été clairement identifiée comme une priorité dans le rapport du groupe partenarial chargé de formuler des propositions pour le Plan national Santé-Environnement, le PNSE II, rapport qui nous a été remis à Chantal JOUANNO et à moi-même, ainsi qu'à Brice HORTEFEUX, la semaine dernière. Les actions que nous mettons en œuvre doivent en effet reposer sur une expertise solide, sérieuse, approfondie.

En ce qui concerne les téléphones mobiles, plusieurs études nationales et internationales concluent à des incertitudes concernant les impacts sanitaires. L'hypothèse d'un risque ne pouvant pas être totalement exclue, j'ai appelé à maintes reprises à appliquer le principe de précaution. J'ai conseillé un usage modéré du téléphone mobile, notamment pour les enfants et les adolescents. C'est aussi d'ailleurs une recommandation de prudence et de bon sens qui mobilise une éthique de la responsabilité. De plus, j'ai soutenu les propositions qui figurent dans le projet de loi de transition environnementale, visant à interdire toute communication, quel qu'en soit le moyen ou le support, ayant pour but direct ou indirect de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphonie mobile par les enfants de moins de 12 ans. Et la loi de transition environnementale prévoit en outre que la vente des téléphones mobiles se fasse systématiquement avec ce qu'on appelle un kit oreillette ou un kit mains libres.

Vous le savez, j'ai été moi-même à l'origine, avec d'autres bien sûr, de l'inscription du principe de précaution dans notre Constitution. Puisque des études récentes mettent en évidence la possibilité d'un risque faible d'effets sanitaires liés au téléphone mobile après une utilisation intense et de longue durée, il est de notre devoir de protéger la santé de nos concitoyens tout en continuant à mener les études qui s'imposent. Mais le principe de précaution est évidemment un principe de raison et non pas un principe d'émotion. Et nous ne devons pas nous laisser guider par des angoisses qui s'expriment mais nous devons y répondre, ce qui est fort différent.

Le sujet de l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques fait l'objet d'études dans de nombreux pays. En France, l'AFSSET, dont le représentant est là, a déjà réalisé différentes expertises, en prenant en compte l'état des connaissances actuelles. Son dernier avis concluait de manière cohérente avec l'expertise internationale la plus récente sur le sujet, qu'en l'état des connaissances scientifiques et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des stations-relais, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité des antennes-relais ne pouvait être retenue. Il faut rappeler à ce sujet que le niveau d'exposition aux radiofréquences est bien plus faible à proximité des antennes-relais que lors de l'usage des téléphones mobiles eux-mêmes.

Mais bien sûr, aucune vérité n'est définitivement acquise. Rien ne remplace la vigilance, la veille permanente sur les publications scientifiques, en France comme à l'étranger. Des études sont en cours, d'autres ont pu être publiées récemment. Une nouvelle expertise de l'AFSSET, j'en parlais,



sur l'impact sanitaire des champs électromagnétiques sera donc disponible en septembre 2009. Elle prendra en compte l'ensemble des études publiées à cette date et traitera également de l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Ces différentes études doivent être menées en toute transparence vis-à-vis de nos concitoyens, qui attendent d'être rassurés et éclairés. Tous, nous nous accordons à le dire : l'incertitude est le plus grand des dangers. C'est elle qui crée la peur, c'est elle qui l'entretient. L'amélioration de l'information est essentielle. Je pense par exemple à l'affichage de la valeur du débit d'absorption spécifique, à l'information continue sur les niveaux d'exposition, à une meilleure information sur l'implantation des antennes.

Ces données doivent permettre de réduire les craintes en redonnant un pouvoir d'action et de décision à chacun. L'eurobaromètre sur les champs électromagnétiques de 2007 montre que seulement 22 % de nos concitoyens se sentent bien informés sur le sujet des risques sanitaires liés à la téléphonie mobile. Cette proportion est bien trop faible. C'est pourquoi il faut apprendre, il faut que nous apprenions à mieux communiquer sur les données scientifiques existantes. La communication, dans les situations complexes, est un outil indispensable. C'est la raison pour laquelle une plaquette d'information intitulée *Téléphones mobiles : santé et sécurité* a été élaborée et diffusée. Elle est disponible en ligne sur le site internet du Ministère de la Santé.

De même, les agences de sécurité sanitaire, en particulier l'AFSSET et l'Institut national de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), ont pour mission de contribuer au débat public. En outre, une révision du dossier sur les champs électromagnétiques disponible sur le site internet de mon Ministère est en cours. Les médias, écrits et audiovisuels, sont également des supports incontournables dans ce domaine. Ils entrent au cœur de chaque foyer. Il est de leur responsabilité de relayer toutes les informations, de manière transparente, quelle qu'en soit l'origine. La transparence que nous devons adopter vis-à-vis des Français, c'est aussi celle que nous devons adopter entre nous.

Je souhaite que cette table ronde, symbole de la coopération entre nos Ministères, chère Nathalie, chère Chantal, soit pour tous les intervenants un lieu de partage, d'échange, fondé sur l'écoute et le respect mutuel. Alors, je sais pouvoir compter sur le Professeur Jean-François GIRARD, Président de l'Institut de Recherche pour le Développement et ancien DGS, pour animer les échanges constructifs qui vont vous réunir tout au long du mois de mai. Ses compétences en matière de technologies innovantes ne sont plus à prouver, n'est-ce pas Nathalie, depuis qu'il a présidé le Comité opérationnel numéro 19 du Grenelle de l'Environnement qui était consacré à la question des risques émergents.

Et j'attends avec impatience – nous attendons avec impatience de prendre connaissance des conclusions de cette table ronde. Vous saurez, j'en suis sûre, avec toute la rigueur, le sérieux qu'imposent des questions aussi importantes, préciser les axes de recherche à développer, établir des recommandations fortes pour une meilleure information du public ou en matière de commercialisation des téléphones portables. Vous saurez faire avancer les méthodes de concertation sur les antennes-relais pour prévenir les situations de blocage. Sur des sujets tels que celui-ci, qui cristallisent les passions, il importe de réintroduire le raisonnement logique, le dialogue, l'écoute. Les croyances ont toujours de bonnes raisons subjectives : à nous, avec cette table ronde, de les remplacer par de bonnes raisons objectives. Je vous remercie de votre écoute et maintenant, la parole est à ceux ou à celles qui souhaitent la prendre. Comme je n'ai pas une vision périscopique jusqu'au bout, vous êtes gentils de lever la main, ceux et celles qui souhaitent s'exprimer, et de vous présenter. Qui commence ? Monsieur le Sénateur.

## Présentation des organismes participants et de leurs attentes

### **Louis NEGRE, sénateur**

Mesdames les Ministres, Mesdames, Messieurs, la première chose, c'est que merci pour ce Grenelle sur les antennes-relais parce que vous l'avez dit tout à l'heure : le dossier cristallise les passions. Et vous avez vu, ne serait-ce qu'avec le nombre de médias qui étaient là ce matin, on a bien le sentiment que c'est un problème de santé publique mais c'est un problème, également, beaucoup plus large, de société. Et c'est peut-être d'abord un problème de société.

Il y a, comme vous l'avez dit tout à l'heure, effectivement, un problème. Le maire que je suis, avec le terrain, constate qu'il y a une situation très préoccupante aujourd'hui. D'une part, la population, globalement, est inquiète. Elle est déboussolée. Elle ne sait plus à quel saint se vouer. Elle entend des versions différentes et un sondage BVA récent montrait que 80 % des Français sont favorables à une loi pour réglementer ce secteur. C'est dire qu'effectivement, on attend quelque chose qui bouge dans ce domaine.

Le deuxième point de ce constat, qui est très préoccupant au niveau de la démocratie, c'est la perte de confiance – et cela, c'est très grave à mes yeux – à l'égard de l'autorité en général et des experts en particulier. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce qui s'est passé avec l'expertise d'Outreau mais qui a marqué énormément la population.

Troisièmement, dans ce constat préoccupant, on a la justice pénale. Nouvel acteur. C'est une autorité judiciaire, *a priori* indépendante et objective, qui vient de basculer sous nos yeux. Et cela renforce singulièrement l'inquiétude de la population. Voilà le constat que je peux faire.

Alors, on n'en est qu'au début de cette table ronde mais d'ores et déjà, ce qu'on peut imaginer et je pense que vous allez, effectivement, tout à fait dans le sens que vous avez indiqué toutes les trois. C'est-à-dire premièrement, une transparence totale. Enfin ! Il faut arrêter de dire qu'il n'y a rien à voir. Au contraire : tout est à voir. Et donc, on doit tout mettre sur la table. Et vous l'avez dit là encore, il faut que la raison domine la passion parce qu'on est dans un champ émotionnel total. On réagit par l'émotion, par la passion et non pas de manière, j'allais dire, scientifique.

Et donc, pour cela, il faut tout mettre sur la table. Il faut ne rien cacher. Vous l'avez dit et répété et je crois que c'est une excellente méthode que de pouvoir répondre comme vous l'avez dit à toutes les inquiétudes une par une. Et j'y tiens beaucoup parce que le nombre – je suis rapporteur au Sénat sur ce dossier – le nombre d'études qui m'ont été envoyées pour me dire que c'est dangereux ou que ce n'est pas dangereux, ce n'est pas moi qui ne suis pas scientifique qui vais pouvoir en juger. Et j'attends beaucoup des uns et des autres, notamment de l'AFSSET et des organismes habilités pour le faire, en toute transparence, avec un contradictoire et avec des experts qui ne soient pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Dans les pistes, donc, cette transparence totale que j'appelle de mes vœux, et sur laquelle vous avez, effectivement, cette ouverture, et je vous en remercie encore une fois. Il faut donc répondre à cette inquiétude et deuxième proposition : il faut bouger. Rester droit dans ses bottes, sur ce dossier-là, je crois que ce serait une erreur. Et quand je dis « il faut bouger », je vous remercie à

nouveau pour les pistes que vous venez d'ouvrir et qui montrent qu'effectivement, on a une conscience, les uns et les autres, que ce sujet mérite des évolutions. Notamment, vous l'avez dit, sur les téléphones portables, qui paraissent effectivement, finalement, beaucoup plus dangereux que les antennes.

La deuxième chose, c'est poursuivre les études. Là, on sent un besoin urgent et vous l'avez fait au travers des missions que vous avez confiées à l'AFSSET, mais également, nous attendons tous, bien sûr, l'étude Interphone. Il faut entre autres pistes, vous l'avez dit, limiter l'accès aux jeunes. Il faut le DAS. Il faut une politique d'information. Bref, vous avez ouvert toute une série de pistes qui me paraissent aller dans le bon sens.

Je ne voudrais pas monopoliser, je suis le premier à intervenir, je m'arrêterai là, Mesdames les Ministres, Mesdames, Messieurs, mais voilà un tout petit peu mon sentiment.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Monsieur le Sénateur. Alors, j'ai vu la main d'Alfred SPIRA se lever. Allez-y.

### **Alfred SPIRA, INSERM**

Donc, Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs, j'interviens ici au nom d'André SIROTA, le Président directeur général de l'INSERM. Et si j'ai demandé à intervenir au début de ce débat, l'une des raisons en est que le monde de la recherche (mais c'est un choix qui est tout à fait compréhensible) le monde de la recherche est relativement peu présent dans cette table ronde, hormis deux de mes collègues du CNRS et représentant les disciplines des sciences humaines et sociales.

Ce que je voudrais dire très brièvement, c'est d'une part, comme vous l'avez souligné, Mesdames les Ministres, les études scientifiques de type toxicologique ou de type épidémiologique sont, le plus souvent, peu concluantes. En tous cas, leur interprétation est difficile dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui. Mais bien entendu, il est vraiment très important de prendre en compte la temporalité, qui est différente, entre le monde de la recherche et celui des évolutions, et en particulier des évolutions technologiques auxquelles nous sommes confrontées dans nos vies. C'est un truisme de le dire mais je crois qu'il est important de le rappeler et cela n'est pas seulement sur les résultats de recherche que pourront se baser des décisions qui, même si je contredis l'une d'entre vous, doivent bien entendu se prendre en situation d'incertitude.

Néanmoins, il est complètement clair pour l'organisme de recherche que je représente ici, l'INSERM, qu'il existe une réelle préoccupation sociale, une réelle préoccupation de la société et de la population. Cette préoccupation doit être entendue. Elle doit être entendue et elle peut avoir des traductions en termes de recherche. D'une part, bien entendu, continuer, renforcer les investigations et les recherches sur les effets sanitaires des évolutions technologiques et de l'innovation technologique, en particulier. Ceci, bien entendu, dans un contexte international. Nous participons aux études internationales sur le sujet, en particulier à l'étude Interphone mais également à l'étude qui est en train d'être mise en place au niveau international concernant l'exposition des enfants.

Deuxièmement, il s'agit bien entendu d'essayer de comprendre pourquoi cette préoccupation sociale, et pourquoi spécifiquement sur ce sujet et en ce moment alors que cela pourrait concerner

d'autres sujets, cela aurait pu venir plus tôt, cela aurait pu venir après. Donc, il y a une émergence des sujets de préoccupation quant à leurs conséquences sanitaires qu'il est important de mieux comprendre. Ceci, pour nous permettre d'anticiper, au-delà du seul sujet des radiofréquences, d'anticiper pour produire des connaissances adéquates et pour avoir une meilleure compréhension concernant bien entendu les effets de ces innovations sur la santé et concernant également les questions de perception et de représentation des risques liés à ces innovations dans la population, sujet sur lequel nous disposons d'insuffisamment de connaissances. Je vous remercie.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Monsieur SPIRA. Alors, je vais passer ensuite la parole à Jeanine LE CALVEZ.

### **Jeanine LE CALVEZ, Présidente de l'association Priartem**

Mesdames les Ministres, Mesdames, Messieurs, comme les précédents intervenants, nous nous félicitons qu'une opération de cette nature soit organisée, sur un sujet que nous estimons être un important dossier de santé publique. Nous espérons que nous allons pouvoir continuer à nous en féliciter. Je reviendrai ici dans mon intervention. Moi, sur le fond, nous avons fait connaître notre plateforme revendicative. Donc, vous la connaissez. Et nous espérons que nous aurons l'occasion de développer les points sur lesquels nous fondons nos revendications. Donc, je ne vais pas intervenir du tout là-dessus. Je pense que ce n'est pas l'ordre du jour de cette réunion, mais je voudrais revenir sur ce qu'on peut convenir d'appeler la « méthodologie de travail ».

Pour le moment, à vrai dire, nous n'en connaissons pas grand-chose. Donc, on nous a dit qu'il ne s'agit pas d'une procédure de Grenelle. Là, ce matin, on a beaucoup parlé du Grenelle. Donc, de toute façon, dire ce qui n'est pas n'est pas dire ce qui est. Donc, je pense qu'il est important de constater que cette table ronde réunit des acteurs qui se sont souvent opposés, qui ont objectivement, à certains moments, des intérêts divergents. Donc, l'intérêt de les réunir repose aussi sur une capacité à trouver des modalités de dialogue et non d'opposition.

Pour notre part, nous avons décidé de nous situer clairement dans une démarche propositionnelle et constructive et nous sommes prêts à participer à ce dialogue. Mais ceci suppose que soient réunies un certain nombre de conditions. Alors tout d'abord, le débat doit être ouvert, sans tabou et sans *a priori*. Vous êtes intervenues, les unes et les autres, en le précisant. Cependant, nous nous inquiétons à juste titre, je pense, des déclarations relatées dans la presse de positions gouvernementales que vous avez d'ailleurs rappelées largement ce matin qui considèrent que la question des antennes-relais, au niveau scientifique, au niveau des risques, est en partie résolue.

Nous demandons donc à avoir l'assurance que le débat sur les antennes-relais pourra avoir lieu dans un climat de totale ouverture, en prenant bien en compte aussi bien les éléments qui disent que oui que les éléments qui disent que non.

Pour nous, deuxième point, le maître mot, dans toute cette affaire, est celui de la transparence. On peut considérer que le traitement de ce dossier de la téléphonie mobile en a trop manqué jusqu'à présent. La transparence suppose que chacun des acteurs reçoive un niveau d'information identique. cela suppose également que les informations nous soient données à l'avance. Je signale que nous n'avons reçu la liste des participants à ce Grenelle qu'hier, et encore parce que nous avons fait savoir notre irritation d'en être les derniers informés. Donc, je pense que c'est un fonctionnement

qui ne permet pas la construction d'un climat de confiance, maître mot dont on a parlé précédemment et lève immédiatement l'autre maître-mot, la suspicion.

Alors, au cœur du débat, au moins dans un premier temps, on doit trouver la parole scientifique. Nous avons été étonnés, et le mot est évidemment faible, d'apprendre que les scientifiques n'étaient pas considérés comme indispensables, au moins lors de cette première table ronde. Nous avons appris, donc, depuis, qu'il s'agissait d'un malentendu et nous l'espérons. Je rappellerai simplement que lors de la réunion préparatoire que nous avons eue, au titre du collège des associations, il nous avait été proposé un collège qui nous paraissait très, très important pour l'avancée de nos travaux, qui était le collège d'experts qualifiés. La composition qui nous avait été proposée, nous l'avons contestée. Il nous a été demandé alors de faire des propositions de noms de scientifiques que nous souhaitions voir associés à ce travail. Nous avons proposé un certain nombre de noms. Nous ne savons pas ce que sont devenues nos propositions et nous le regrettons. Nous espérons en tous cas que des contacts ont été pris parce qu'il est bien évident que si nous voulons réunir des scientifiques d'un haut niveau au niveau international, il va être vraiment temps de prendre les contacts.

Donc, je pense qu'il est très important que l'idée ne soit pas d'opposer experts contre experts, experts des associations contre experts des opérateurs. L'idée, c'est d'essayer de mettre ensemble des experts qui n'ont pas forcément la même position et de les faire travailler ensemble. Et je pense, et j'ai la naïveté, en tous cas, de croire que des scientifiques sont tout à fait capables, même s'ils n'ont pas les mêmes positions, de dialoguer et d'avancer.

Donc, en tout état de cause, nous considérons donc que le calendrier qui nous a été proposé (on n'en a pas parlé du tout jusqu'à présent). Ce que nous avons réussi à savoir, c'est que ce qui était prévu était une journée de travail le 6 mai sur le problème des antennes-relais. C'est très, très, très rapide et nous ne pensons pas actuellement que ce calendrier soit totalement tenable. Donc, je crois que sur un sujet aussi important, sur un sujet si conflictuel, il est peut-être très important aussi de prendre son temps et de ne pas confondre vitesse et précipitation.

Pour terminer, je rappellerai qu'il existe aujourd'hui une grande attente. Ce dont a parlé Monsieur le Sénateur. Nous avons remis (elles sont en bas parce qu'elles étaient trop lourdes à monter) 28 000 pétitions. Nous avons fait réaliser un sondage, Monsieur le Sénateur en a parlé, qui a montré que 80 % de la population est favorable à un renforcement de la réglementation. Ceci nous donne, à tous, collectivement, une obligation de résultat. Merci.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Je souhaiterais que tout le monde puisse s'exprimer. Donc, si on pouvait un petit peu concentrer ses interventions, ce serait bien. Je vais passer ensuite, avant, la parole à Michèle RIVASI. Michèle, tu as la parole. Et ensuite, je la passerai à Michel SETBON.

### **Michèle RIVASI, Vice-présidente, CRIIREM**

Bonjour à toutes et à tous et merci d'avoir organisé ce Grenelle. Moi, je pense que ce Grenelle est organisé car il existe une vraie crise. Alors, on parle beaucoup de crise financière, économique, mais là, c'est une vraie crise, qui a touché beaucoup de collectifs et qui fait qu'il était urgent de faire de nouvelles propositions, parce que nous sentions un blocage. Et alors là, c'est vrai que je m'exprime en tant que Vice-présidente du CRIIREM mais aussi en tant que maire-adjoint : il y

avait un vrai blocage avec les opérateurs et un vrai blocage avec les collectifs qui refusaient l'implantation de ces antennes. Donc, il faut pouvoir avancer et apporter des précisions.

Alors, moi, je vais être assez succincte. Il me semble qu'il y a des points très importants, c'est d'abord l'information. Moi, vous savez, le terme de « transparence », Monsieur GIRARD, on se connaît bien puisqu'on s'est connus au moment de Tchernobyl, plus on parle de transparence, moins il y en a. Alors, quelle information on fait au niveau des gens ? D'abord, on installe une antenne relais. Il y avait une Charte de bonne conduite qui n'est pas respectée. Donc, déjà, obliger qu'il y ait une rencontre entre opérateurs, élus et riverains.

Il y a tout le problème de la simulation des champs électromagnétiques et cela, depuis quelques temps, il y a des logiciels qui existent mais il faudrait que cela se généralise pour qu'on sache avant et après. Il y a tout le problème du contrôle : qui fait les mesures ? Vous savez qu'il y a un doute énorme sur les contrôles qui sont payés par les opérateurs. Et puis, je dirais qu'il y a tout un manque d'information sur les nouvelles technologies qui se présentent. Qu'en est-il sur le WiMAX ?

Moi, je viens de la Drôme mais c'est vrai que sur le WiMAX, aucune étude sanitaire et pourtant cela se développe. Vous voyez, c'est cela qui ne va pas. C'est que la « technoscience », la technique devance toute étude sanitaire et environnementale. Alors, Madame BACHELOT-NARQUIN, Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Madame JOUANNO, vous savez bien que REACH, quand il y a eu cette directive REACH pour dire « mais comment cela se fait que 100 000 molécules ont été mises comme cela dans le domaine public et qu'il n'y en a que 5 000 où il y a une étude sanitaire et environnementale ? » Vraiment, il y a urgence à se bouger là-dessus. Pas d'installation de WiMAX tant qu'on n'a pas d'étude.

Un développement du Wifi de partout, dans nos collèges, dans nos lycées, par rapport à internet, par rapport aux fibres optiques. Qu'en est-il des risques ? Aucune étude ! Vous voyez, c'est pour cela que vraiment, il y a une crise là-dessus. Et on n'est pas bons. On ne peut pas dire qu'on balance la technologie et qu'il n'y a pas d'étude derrière. Et la TNT, moi, je me pose beaucoup de questions par rapport au développement de la TNT, car je ne sais pas s'il y a eu des études de faites par rapport aux niveaux de puissances, aux types de fréquences etc.

Gros souci sur la réglementation et là, on peut agir. Quand vous parlez du DAS, du débit d'absorption spécifique, quand on regarde les DEC, les téléphones sans fil que vous utilisez chez vous, pas de DAS mentionnés alors qu'il y a un arrêté qui oblige les opérateurs. Quand on regarde les nouveaux portables super sophistiqués, vous savez les 3G où on va regarder les matches de football, le football dessus. Grand progrès social, d'ailleurs, Madame la Ministre. Grand progrès social. Bon.

Sauf que la 3G, l'UMTS, cela a une puissance beaucoup plus grande et que sur ces nouveaux portables, moi, je me pose la question du calcul du DAS. Il est fait sous une fréquence. Il n'est pas forcément fait sur le Wifi puisqu'on peut se brancher sur le Wifi etc. Donc, là, il y a un manque terrible sur la réglementation. Et même sur le protocole du DAS. Vous savez que c'est : on simule avec de l'eau, du sucre etc. Il n'y a même pas de matière grasse alors que dans notre cerveau, il y en a justement. Donc, là, il faut revoir absolument le protocole de mesures.

Alors, sur les normes. Alors, moi, j'aurais aimé, quand même, on a un gros souci sur ces normes, vous le savez, qui ont été remises en question par rapport à une résolution du Parlement européen.

J'aurais aimé qu'il y ait des Parlementaires européens qui nous indiquent pourquoi ils ont indiqué, en septembre 2008, de dire que ces normes étaient obsolètes. Vous voyez, les 41, 58 et 61. Ces normes sont obsolètes, cela ne correspond plus aux nouvelles études et il faut absolument revoir ces normes. Alors, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez indiqué que plusieurs pays ont quand même des normes beaucoup plus basses. Il y a souvent un alignement sur la directive de compatibilité électromagnétique.

Moi, je pense qu'il faut vraiment avancer là-dessus. Ces normes de 41, ces normes, tout cela, cela ne veut plus absolument rien dire. On me dit que l'ICNIRP est indépendant – moi, je tiens à regarder s'il n'y a pas des *lobbies* derrière par rapport à la technique. J'ai connu cela sur la radioactivité. Donc, cela, il faut absolument qu'on fasse évoluer cette réglementation.

Sur les études – cela va aller assez vite. Quand on me dit – alors là, je parle Normale Sup scientifique, qu'on peut prendre ou ne pas prendre en compte le problème des antennes parce que c'est un risque qui ne peut être retenu. Comment, en tant que scientifiques, des gens ont dit qu'on ne peut pas faire d'études parce que ce n'est pas possible qu'il y ait un risque ? C'est antiscientifique, cela. Je me souviens, au niveau de Saint-Cyr l'Ecole, vous savez où il y a eu des augmentations de tumeurs chez les enfants, l'INVS (Institut national de Veille sanitaire) a refusé de faire une étude en disant qu'on ne peut pas prendre en compte ce risque parce qu'il ne peut pas être retenu. Non ! Arrêtez, là ! Il y a un trouble au niveau de la population. Vous êtes payés, l'INVS, vous êtes payés par les contribuables français. Bon sang, faites une étude là-dessus et mettez aussi des ONG parce qu'il y a un doute, maintenant, sur les experts. Travaillons ensemble ! La beauté du compromis, disait GANDHI. Je crois à la beauté du compromis mais à partir du moment où les gens bossent ensemble et qu'il y a une ouverture.

Et dernière chose, sur ce que vous avez dit, Madame BACHELOT-NARQUIN, sur le fait des portables. Il faut qu'on nous l'affiche vraiment, et qu'on explique aux gens qu'un portable, ce n'est pas un objet banal, que c'est un objet à risque. Que plus on l'utilise, plus il y a un risque de déclencher des tumeurs. Alors sans être alarmistes mais quand même, il faut le mettre parce qu'il faut regarder la petite brochure qui est à l'intérieur pour voir que... vous voyez ? Et en plus, plus de promotion, comme vous avez dit, par rapport aux enfants, cela, c'est vraiment indispensable à mes yeux.

Mais il ne faut pas évacuer le problème des antennes non plus. On a des soucis énormes au niveau des élus. On ne sait plus où les installer. Il y a une alternative que j'aimerais voir : c'est pourquoi à Salzbourg, pourquoi dans le sud de l'Espagne, on fait des « pico » et des « micro-antennes ». On diminue la puissance des antennes et cela marche super. Pourquoi, en France, les opérateurs me disent que cela n'est pas possible d'un point de vue technique ? Il y a deux poids et deux mesures. Alors, ouvrons les frontières, Monsieur GIRARD. Ouvrons les frontières : les nuages, ça passe, vous vous rappelez ? Et regardons ailleurs comment la technologie peut répondre à une demande.

Il faut vraiment que cela avance là-dessus.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci. Alors, Michel SETBON, et ensuite je passerai la parole à Madame CAMBOU.

**Michel SETBON, CNRS**

Merci, Madame la Ministre. Bonjour. Je me présente un peu : Michel SETBON. On a dit qu'il n'y avait pas de scientifique dans l'assemblée mais je suis chercheur et scientifique, bien que sociologue, et c'est en tant que... [*petit problème de micro*] chercheur et que scientifique que je m'adresse ici ou que j'ai été invité ici.

Et j'avoue n'avoir aucun intérêt même intellectuel, scientifique ou matériel pour l'une ou l'autre des options. Et donc, c'est en tant qu'observateur ayant une certaine expérience de recherche sur ces thématiques des risques associés soit à des technologies, soit à des produits, soit à des substances ( cela fait vingt ans que je travaille sur ces sujets) pour déjà rappeler que ce type de problèmes est récurrent dans nos sociétés depuis plus de trois décennies. Même s'il va en s'accéléralant. Il faut resituer le problème de l'inquiétude soulevée par ces nouveaux produits et ces nouvelles technologies dans ce contexte d'une société développée, qui s'alarme pour ces risques.

Alors, je vais essayer, plutôt, moi, de me positionner sur « comment je procéderais pour essayer d'avancer dans cette question ». D'abord, selon moi, il faut qu'on puisse s'accorder sur la définition du problème. Et c'est à mes yeux, après tout ce que j'ai lu ou entendu, le point le plus aisé. Comment définir le problème auquel nous sommes confrontés ? Il s'agit de la dangerosité, voire des risques liés à une nouvelle technologie, la téléphonie mobile, à travers l'un de ses composants, les antennes-relais de téléphonie mobile, et de l'éventuelle régulation de la source émettrice, cela dans un contexte de multi-expositions aux radiofréquences.

On pourra parler, dans les jours qui viennent et les séances qui sont prévues, définir de façon encore plus précise ce problème. Mais je pense qu'on va pouvoir s'accorder assez aisément sur ce premier point.

Après, les questions qu'il faudra se poser me semble de plusieurs ordres. La première, la plus importante, c'est « existe-t-il un risque ou un danger face à cette technologie ? » J'insiste sur la différence entre les deux. Un danger, c'est l'identification d'une source capable de produire des effets sanitaires néfastes, tandis qu'un risque est une probabilité constatée de ces effets néfastes, associée à un niveau de gravité de ces effets. C'est-à-dire que l'un est en potentiel, ce qui semble actuellement être le cas des radiofréquences en général et des antennes en particulier. Et on se demande si ce danger peut se transformer sous forme d'effet néfaste dont on pourrait calculer (les épidémiologistes font cela très bien) la probabilité et la gravité.

Alors, quand une source est soupçonnée de produire des effets néfastes, elle peut s'évaluer au travers de différentes façons. Et cela a été fait en grande partie sur certains points mais je les rappelle.

- Identifier les doses seuils qui pourraient produire des effets, soit sur des modèles animaux, soit de façon plus précise sur les humains, et aussi calculer les doses reçues. Vous avez vu qu'il y a récemment des travaux qui commencent à être publiés sur « qu'est-ce que les individus absorbent en termes de dose de ces sources émettrices ? »
- Identifier les effets néfastes d'un point de vue épidémiologique. Il y a de grandes enquêtes de niveau international et comme l'a souligné Alfred SPIRA, cela prend beaucoup de temps et c'est toujours rétrospectif et on ne peut pas attendre le rétrospectif pour agir.



- Et enfin, et c'est le point qui m'intéresse particulièrement. Il a été soulevé mais j'aimerais apporter quelques précisions là-dessus. C'est identifier le risque perçu par la population, de façon scientifique, en associant cette perception pour essayer de comprendre ses déterminants et, en relation avec les usages qu'en font les particuliers et les citoyens de la téléphonie mobile.

Selon moi, ces trois voies devraient être explorées. Les plus aisées sont les deux effets et celle que j'ai indiquée sur les doses reçues et sur la perception du risque.

Le second point, la seconde question sur laquelle j'essaierai d'attirer votre attention, c'est d'essayer de répondre à « quelle est la nature de l'activité qui est source du problème ? ». Certains ont souligné, à juste titre, la dimension économique de la téléphonie mobile et, plus largement, de l'économie numérique. La question que poserait la nature de l'activité, c'est de savoir quelle est la fonction sociale, quelles sont les fonctions sociales de la téléphonie mobile en général et de toutes les sources de radiofréquences si on veut l'élargir. Qu'apportent-elles sur tous les plans (économique, convivial, social etc.) ? C'est un point extrêmement important parce qu'il va permettre de construire les points suivants que seront les régulations éventuelles.

Alors, la régulation éventuelle, nous avons été confrontés à – nous sommes confrontés actuellement à une régulation de type juridique, au travers du droit de la responsabilité. Mais ce n'est pas celle qui est en cause ici aujourd'hui, même s'il faut la prendre en considération parce qu'elle interfère dans le débat. Mais la régulation au sens de collectif et en termes de risque, c'est explicitement une régulation de type sécurité sanitaire. On a des agences qui ont été construites pour cela. Et la régulation de sécurité sanitaire a pour ambition d'anticiper, justement, en créant des normes et en instituant des normes protectrices, pour que les effets néfastes ne se propagent ou ne se réalisent pas.

Le dernier point, je voudrais juste dire un mot sur le dernier point. La dernière question sur laquelle je voudrais venir, c'est la cohérence de la régulation. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas aborder le problème de la régulation des antennes de téléphonie mobile si des experts concluaient à l'existence d'un danger ou d'un risque, sans étendre cette régulation à l'ensemble des sources de radiofréquences. Voilà, merci.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Monsieur SETBON. La parole est à Madame CAMBOU et ensuite je la passerai à Madame Reine-Claude MADER. Alors, Madame CAMBOU.

### **José CAMBOU, France Nature Environnement**

Oui. José CAMBOU, France Nature Environnement. Donc, je ne reviendrai pas sur les modalités longuement puisque le Grenelle, nous connaissons puisque nous avons largement participé et moi notamment dans toute la partie santé-environnement.

Vous avez abordé déjà des thèmes tels qu'information, recherche, hypersensibilité. OK. Donc, je ne m'étends pas là-dessus.

Alors, quelques autres points. Le premier auquel on tient beaucoup, c'est que quand on parle ici, entre nous, de populations soumises à d'éventuels risques sanitaires, on prenne en compte à la fois

la population générale et les travailleurs. Et je vous remercie d'avoir associé les syndicats, puisque je le demandais depuis le début du mois.

Je souhaiterais que la question des assurances soit mise sur la table. Cela me paraît une question qui est assez incontournable. Et elle n'a pas été citée depuis tout à l'heure. Nous souhaitons que soit mis en place ou greffé sur une cohorte existante un travail épidémiologique de cohorte, et je dis bien « cohorte » parce qu'actuellement, il n'y en a pas, que vous puissiez rapidement, en démarrage des travaux, présenter l'ensemble des recommandations qui ont déjà été émises (AFSSET et d'autres telles que la Commission de Sécurité des Consommateurs) pour qu'on puisse partager un état des lieux sur ce qui a été mis en œuvre sur ces recommandations ou s'il y a des choses qui n'ont pas été faites, pourquoi est-ce que ça va venir.

Ensuite, que les populations soient associées aux décisions et donc là, il faut qu'on travaille de manière concrète là-dessus, de même que les maires qui auraient un pouvoir tant d'animer la concertation que de peser sur la décision. Et cela me paraît absolument incontournable : il faut qu'ils pèsent sur les décisions locales.

Ensuite, qu'on ait une notion de service public qui reste sur des systèmes à fil, que ce soient des cabines de téléphone ou que ce soient d'autres systèmes remplaçant du Wifi ou autres et notamment sans doute dans des zones qu'on pourrait définir comme prioritaires, notamment par rapport à l'accueil des enfants mais peut-être aussi à d'autres choses.

Ensuite, et je terminerai sur ce point, et nous y tenons beaucoup, parce que nous pensons que toutes les décisions ne peuvent pas être prises entre aujourd'hui et le 30 juin, nous pensons qu'il faut travailler en deux temps. Ce qu'on peut régler avant l'été et ce qu'il serait judicieux de régler après l'été, quand nous aurons comme éclairage l'avis de l'AFSSET. Et là, on est bien sur les risques sanitaires. Et donc, dans ce cadre, nous demandons un moratoire jusqu'à la publication de l'avis de l'AFSSET – ce n'est pas pour trente ans – en ne donnant pas d'autorisations d'implantation de nouvelles antennes juste sur cette période, pour que nous ne donnions pas publiquement des signaux au public de faire comme si nous ne travaillions pas ensemble à de la concertation. Je vous rappelle, Mesdames les Ministres, que dans le cadre du Grenelle, il y avait un certain nombre de choses qui avaient été pour signal fort, stoppées pendant le débat en attendant que l'on délibère. Je vous demande de faire de cette manière sur les antennes. Ce n'est pas très long d'attendre septembre.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Je donne donc la parole ensuite à Madame MADER. Et je passerai la parole, pour qu'il se prépare, à Monsieur POMONTI après.

### **Reine-Claude MADER, CLCV**

Merci, Madame. Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs, ce que je voudrais faire observer, personnellement, donc, je suis responsable d'une association de consommateurs, c'est qu'il y a de très nombreuses années qu'on discute de cette question et qu'en définitive, elle n'a fait que s'envenimer au cours du temps, vraisemblablement parce qu'elle n'a pas été traitée au moment opportun. Et cela, c'est une situation que l'on retrouve dans beaucoup de domaines. Si l'on n'apporte pas de réponse ou si l'on n'a pas de geste significatif, si on n'a pas la réponse immédiatement, ce qui peut se comprendre, les choses ne font que s'envenimer.

Dans mon organisation, par exemple, nous sommes très implantés dans le logement social. On voit se développer de la part des habitants des différents immeubles, disons, une espèce de psychose vis-à-vis des antennes déjà installées et des antennes qui vont être installées. Donc, bien évidemment, on a un peu progressé et il y a un peu plus de concertation aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a quelques temps mais en tous les cas, la concertation, elle est loin d'être ce qu'il avait été prévu qu'elle soit. Et je dois dire qu'encore beaucoup de décisions sont prises, je dirais, relativement rapidement.

Ceci étant, étant dans une association de consommateurs, nous avons également des consommateurs qui, eux, se plaignent du manque de couverture pour un certain nombre de technologies. Donc, on se rend très bien compte qu'en définitive, les réponses à apporter ne sont pas simples du tout. Il n'est pas question d'avoir des opinions extrêmement tranchées.

Ce qui pose problème, disons, c'est le fait que pour un consommateur ou un citoyen normal, il est très, très difficile, disons, de choisir, si je puis dire, parmi la masse d'informations qui lui parvient de France, de l'étranger et d'ailleurs, où des opinions divergentes sont exprimées. Donc, pour nous, dans notre organisation, ce que nous pensons, c'est qu'il faut véritablement réfléchir – et nous espérons que ce sera le cas dans les tables rondes – à mettre en place une expertise qui soit réellement indépendante et absolument incontestable, en mettant autour de la table les différentes parties concernées, mais ceci étant, véritablement, nous espérons beaucoup de cela.

Alors, pour nous, donc, vous l'aurez compris, la réponse, d'une part, elle est technique, c'est-à-dire que déjà, on peut s'interroger sur la répartition des antennes. Sont-elles bien réparties ? Les niveaux de puissance d'émission sont-ils convenables ? Nous avons quelques doutes à cet égard.

Et puis enfin, je voudrais dire une dernière chose puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Nous comptons beaucoup, disons, sur le développement de la recherche scientifique. Nous pensons que là, il y a véritablement un domaine important qui n'a pas été suffisamment inventorié. Je pense qu'on peut faire plus et j'ai retenu tout à l'heure ce qu'a dit Madame KOSCIUSKO-MORIZET, qui m'a beaucoup intéressée, c'est comment on avait trouvé le moyen de financer cette recherche puisqu'en France, chaque fois qu'on parle de recherche, immédiatement on dit « mais qui va payer ? » Si ce sont les opérateurs, directement, on dira que ce n'est pas bon, qu'ils sont intéressés, qu'ils sont juges et partis. On peut développer cela à l'infini et je ne le ferai pas.

Donc, par conséquent, je pense qu'il faut trouver un système avec un fonds qui pourrait être abondé, mais qui disons donnerait une liberté de parole aux chercheurs pluridisciplinaires qui doivent se penser sur cette question. Merci.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Madame MADER. La parole est à Jacques POMONTI, et je la passerai ensuite à Monsieur KERCKHOVE.

### **Jacques POMONTI, Président, AFUTT**

Que disent les utilisateurs ? Je vous rappelle qu'à l'AFUTT, nous traitons 8 000 à 10 000 plaintes par an, ce qui est un gros travail, et il faut être honnête : aucune de ces plaintes n'a trait au problème des conséquences sanitaires des ondes électromagnétiques : elles ont toutes trait aux difficultés de couverture, comme le rappelait un précédent intervenant, et aux problèmes de qualité

de service, en matière de téléphonie mobile. Il faut être honnête : c'est la réalité de ce que nous entendons du côté des utilisateurs. Vous pourrez trouver normal qu'en s'adressant à l'AFUTT, ce genre de plaintes soient présentées, mais en tout cas, il est de mon devoir de dire que tel est le résultat de notre écoute 24 heures sur 24 des utilisateurs français.

L'inquiétude des utilisateurs – et il faudra prendre cela aussi en compte – est que ce débat s'envenime se déroule dans des conditions telles qu'il conduise les opérateurs à lever la pédale de l'accélérateur et ralentir leur effort d'équipement du territoire, sur lequel d'ores et déjà nous avons énormément de choses à dire en ce qui concerne ses lacunes.

Cela dit, nous nous sommes aussi préoccupés des obligations de prudence, de précaution qu'il faut avoir vis-à-vis de tous ces développements. L'on peut même être étonné que le débat sur l'effet des ondes électromagnétiques n'apparaisse véritablement qu'aujourd'hui, puisqu'après tout, cela fait plus de 50 ans que l'on regarde la télévision, et qu'il y a beaucoup de sources qui conduisent à cette situation, en tout cas au niveau de l'observation technique.

Je crois, en me rappelant mes études de sociologie, que nous avons atteint un « effet de seuil », et en ce sens une des oratrices précédentes avait raison de dire qu'il y a une vraie crise, car lorsqu'on dépasse un certain seuil, des mécanismes s'enclenchent qui sont difficiles à résoudre. D'où la nécessité du débat et la difficulté du débat aujourd'hui. Les conditions ne sont pas réunies ici. L'on écoute les échanges dans la presse et dans les médias. Les conditions ne sont pas encore réunies pour que ce débat se déroule de façon positive. Nous ne pouvons que le constater. C'est un peu la responsabilité des pouvoirs publics et c'est l'objectif de cette réunion d'aujourd'hui et des réunions qui suivront, je suppose, que d'essayer d'abord – et c'est un préalable – d'instaurer les conditions de ce débat. Et nous, en tant qu'association représentative des utilisateurs, nous sommes prêts à y contribuer au plan technique ou au plan de l'organisation des discussions elles-mêmes, en évitant effectivement de se bousculer dans des remèdes dont l'application, techniquement parlant, se révélerait pire que le mal que l'on essaierait de juguler. Je veux dire que la diminution du nombre de relais a conduit à activer chez les récepteurs de téléphonie mobile, une recherche supplémentaire pour atteindre le réseau, et que cela conduit à émettre davantage d'ondes électromagnétiques, et donc atteindre un effet exactement contraire à ce que l'on recherche. Il faut donc regarder ce problème d'un point de vue technique.

Il faut aussi, je pense, que l'on mette en place des règles de concertation préalable à l'installation des relais, et qu'elles soient effectivement observées. Je suggère de reprendre la proposition qui a été faite récemment par le Bureau de la Fédération des parcs naturels régionaux, une proposition assez simple concernant la mécanique de concertation possible pour la décision d'implantation des antennes. En tout cas, nous sommes prêts à contribuer à ce travail.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Monsieur POMONTI. Je passe la parole à Stephen KERCKHOVE et je la passerai ensuite au député Jean DIONIS du SEJOUR.

### **Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement**

Merci de nous donner la parole. Merci d'organiser ce Grenelle, cette table ronde – nous ne savons pas très bien quel est le terme encore...

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

L'on n'est pas encore à Grenelle.

**Stephen KERCKHOVE**

Merci d'organiser ces moments d'échanges que nous espérons le plus fructueux possible. Ce n'est pas un abus de langage : nous l'espérons réellement car depuis 2001, nous nous sommes retrouvés dans une sorte de tête-à-tête avec les opérateurs, qui peut être par moment très courtois et par moment un petit peu moins, et la non-intervention de la puissance publique a laissé cette situation se dégrader, à un point où tout le monde constate que nous sommes dans une crise. Une crise sanitaire pour nous, une crise sociale ou technologique pour d'autres, toujours est-il que la situation est devenue inextricable. Alors comment expliquer ce pourrissement de la situation ? Nous avons deux éléments de réponses. Je ne pense pas que ce soient les seuls.

D'une part, il y a la difficulté des acteurs à être à leur bonne place, à savoir des scientifiques que l'on retrouve au Conseil scientifique des opérateurs, des assureurs qui n'assurent plus, des responsables politiques qui ne réglementent pas et même des associations qui par moment vont faire le travail des scientifiques alors que normalement, ce devrait plutôt être le Ministère de la Santé qui produit l'expertise scientifique.

Le deuxième élément, c'est une incapacité de la science à penser la complexité et l'incertitude. Je ne sais plus qui disait tout à l'heure que l'incertitude créait de la peur. Sans doute, mais l'attentisme et la non-réglementation créent aussi la peur. Le fait que l'on soit en situation d'incertitude et que les seuils fixés soient de 41 et 58 volts par mètre peuvent aussi générer de la peur.

Nous souhaitons que ce débat se déroulera sur les bases les plus objectives possibles. Nous avons été voir le site de l'Agence nationale des fréquences, qui publie les mesures de champs électromagnétiques, et l'on s'est aperçu que ce que l'on disait (au regard de la faiblesse des champs générés à proximité des antennes relais, il n'y avait pas lieu de réglementer) est vrai et faux à la fois. C'est vrai car en moyenne, le niveau de champ est assez faible mais sur une dizaine de pourcents des cas, les champs sont forts, voire très forts.

Autre élément que l'on entend de loin en loin, y compris repris par mon voisin sur la télévision : l'on nous a abreuvé d'éléments indiquant que la télévision serait, avec la radio, la source majoritaire de champs électromagnétiques. Les mesures faites par l'Agence nationale des fréquences démontrent totalement le contraire. 0,5 volt pour la télévision, 0,15 volt pour la radio, 1,23 volt pour la téléphonie mobile. Ce sont des bases objectives et l'on espère que l'on pourra construire un consensus à partir de ces éléments. Ce sont des chiffres et j'espère que l'on réussira à se mettre d'accord sur des chiffres.

Quant à la forme prise par ce débat, je ne vais pas prendre ce qu'a dit Jeanine LE CALVEZ tout à l'heure – l'on espère que le consensus va se faire mais pas au pas de charge – et je vais juste remarquer que le prochain débat a lieu dans 13 jours et que dans 13 jours, l'on doit organiser le format du débat, éventuellement solliciter des experts, y compris des experts internationaux, ce qui nous laisse très peu de temps. J'ai peur qu'essayer de construire un compromis dans ces délais impartis soit un peu risqué. Il faut aussi par moment donner un peu de temps pour pouvoir ingérer le consensus et trouver des solutions amiables.

Sur le fond, je ne suis pas mère mais je vais être père pour la deuxième fois dans quelques jours, ce qui m'amène à être assez vigilant sur les petits éléments qui sont distribués aux enfants. Ce n'est pas une promotion des opérateurs. C'est juste culturel. Je pense que ceux qui mettent cela en une de ce mensuel n'y voient pas de mal. Ils n'ont pas l'impression de faire de la promotion pour un portable. Là, nous avons des enfants qui ne savent même pas marcher et qui sont avec un portable. Cela ne passera pas seulement par une réglementation. Cela passera aussi par une grande campagne de sensibilisation aux risques potentiels du portable. L'autre élément de fond, évidemment, c'est sur les antennes relais.

Ce que j'ai oublié de dire, c'est que le champ mesuré par l'Agence nationale des fréquences est, bon gré mal gré, pas très loin de ce que l'on réclame, à savoir 0,6 volt. Les baux signés par les opérateurs dans les années 1996 à 2000 arrivent prochainement à expiration. C'est une occasion pour renouveler le format du réseau. Au regard de l'incertitude et de la crise ambiante, les opérateurs vont avoir beaucoup de mal à installer leurs nouvelles antennes. Les baux ne seront pas reconduits et l'on a donc l'opportunité de reformater le réseau. Il faut profiter de cette occasion.

Pour conclure, Michèle RIVASI reprenait les propos de Ghandi à propos du compromis. J'espère que ce qui fondera l'ambiance de ce Grenelle ne sera pas celle de la Troisième République, à savoir qu'il n'existe pas de problème que l'absence de solution ne saurait régler. J'espère que l'on va réellement aboutir à une réglementation.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci. Je passe donc la parole à Jean DIONIS du SEJOUR. Je la passerai ensuite à Monsieur LEMERCIER, pour Force Ouvrière.

### **Jean DIONIS du SEJOUR, AMF**

Madame la Ministre, merci. Je parlerai aujourd'hui au nom de Jacques PELISSARD, du Bureau national de l'AMF, et de mon collègue Michel DESTOT, qui a dû nous quitter. Je parlerai donc au nom des maires.

D'abord un mot sur le Grenelle. Je pense que le Grenelle, c'est une bonne marque, un bon concept qui a réussi. La percée du Grenelle, c'est parce que le débat a été ouvert à toutes les parties prenantes, y compris les associations. Elles sont les bienvenues. Elles sont centres de compétences. A partir de là, le Grenelle a aussi réussi parce qu'il a gardé deux boussoles. La première boussole, c'est une boussole scientifique, pour établir la vérité. La vérité, ce n'est pas un consensus. La vérité n'a jamais été un consensus. A un moment donné, c'est vrai ou faux, et c'est à chercher dans l'ordre de la science. Ensuite, je pense que le Grenelle a gardé une boussole de légitimité démocratique, en bouclant le processus sur le Parlement

Les maires sont très contents de cette affaire car ils sont aujourd'hui confrontés à une demande sociale contradictoire. Il y a une forte demande d'amélioration de la couverture du territoire. N'oubliez pas la ruralité dans cette affaire. Permettez à un maire qui vient du Sud-Ouest de vous dire cela. Mais n'en faites pas trop et exclusivement une affaire de fil.

Il est vrai qu'il y a une demande de limitation du nombre des antennes. Le maire est dans une instabilité juridique, et les dernières décisions de justice ont accru cette instabilité juridique. Il est pris d'une part entre les administrés, qui lui demandent d'appliquer le principe de précaution, et

d'autre part la position constante du Conseil d'Etat, qui a refusé de reconnaître le principe de précaution pour justifier le refus d'installer une antenne. Evidemment, il y a des principes plus forts. L'on est dans un trou juridique, et il va falloir le combler.

Depuis 2004, un gros effort a été fait par les maires sur l'information. Ils ont travaillé avec l'Association française des opérateurs de téléphonie mobile, à un guide sur les relations entre opérateurs et communes. Il est bien fait, peut-être pas assez diffusé, et témoigne d'un gros effort d'information par les maires. Je veux saluer cet effort.

Aujourd'hui, par contre, l'on sent très bien que cela ne suffit pas, notamment parce qu'il y a cette instabilité juridique. Dans cette affaire, par rapport à ce que disent nos collègues des associations, les maires ont une position claire. Chacun doit rester dans son rôle et nous n'avons pas envie de nous impliquer dans le débat des seuils. Aucune envie et nous ne voulons pas nous y impliquer. C'est donc à l'Etat, en charge de la santé publique, de parler. Nous sentons bien qu'il y a un contexte européen qui évolue puisque nous voyons bien que le Parlement européen a dit qu'il fallait réévaluer tout cela, et cela nous semble raisonnable. A l'issue de ce Grenelle, l'Etat et le Parlement doivent parler, et à partir de là les maires, sur le terrain, porteront, avec les représentants de l'Etat que sont les préfets, cette parole.

Dernière chose. Je crois que cela a été dit par un représentant des associations : c'est vrai qu'il faut élargir le problème à toutes les ondes. Le WiMAX, ça existe, le Wifi, ça existe, nous sommes demandeurs d'un concept assez large et pas uniquement la téléphonie mobile, et surtout pas uniquement les antennes relais.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Jean. Je passe la parole à Monsieur LEMERCIER, et ensuite à François BROTTES. Je signale d'ailleurs à ce point de notre débat, que nous avons encore sept intervenants.

### **Jacques LEMERCIER, Force Ouvrière**

Force Ouvrière se félicite de cette initiative. Après avoir écouté les orateurs et les oratrices précédents, j'aimerais faire quelques remarques. Je sens d'ores et déjà la difficulté de trouver un bon compromis, entre l'application machinale du principe de précaution et le développement de l'économie numérique et des emplois qui y sont attachés – en tant que responsable syndical, naturellement, je suis très attaché au développement de l'emploi. Nous ne voudrions pas, à Force Ouvrière, que la surmédiatisation de ce sujet n'entraîne des décisions trop rapides, que ces décisions soient anxiogènes et non étayées et qu'elles conduisent rapidement à une décroissance de l'activité du secteur des télécommunications et de la filière numérique. Nous souhaitons, ce qui va être compliqué pour vous, Madame la Ministre, que durant le déroulé de cette table ronde, il n'y ait pas trop de communication venant des partenaires autour de la table qui vienne perturber le bon déroulement nécessaire de ce débat, qui est nécessaire à la fois pour la santé de nos concitoyens, mais également pour l'avenir du secteur des télécommunications et de l'économie numérique. C'est un secteur porteur d'emplois pour l'avenir. Je vous remercie.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Alors, François BROTTES, et ensuite, et ensuite je passerai la parole à Madame VIALAT.

**François BROTTES, député**

Merci, Madame la Ministre. Je vais aller très vite puisque Jean DIONIS du SEJOUR, a déjà dit un certain nombre de choses que je partage – une fois n'est pas coutume. Comme le suggérait Michèle RIVASI tout à l'heure, l'exercice auquel nous nous livrons est un peu comme si nous devions définir ensemble le rôle de l'énergie nucléaire dans la lutte contre l'effet de serre. C'est à peu près aussi simple.

L'on parlait de paradoxe. J'ai entendu parler de schizophrénie. J'ai entendu dire qu'il y avait des demandes sociales contradictoires. Ce sont les mêmes qui sont dans une demande sociale contradictoire. Il n'y a pas un groupe qui a une demande sociale et un autre qui en a une autre. Par exemple, des militants se mobilisent contre l'antenne et renvoient à un numéro de portable pour que la mobilisation puisse grandir ! Dans les zones de montagne, les citoyens râlent parce que ce sont des zones blanches, et lorsque l'antenne arrive, ils ne veulent pas la voir, et ce sont les mêmes qui veulent la faire enlever. C'est une difficulté majeure que d'être confronté à une demande sociale contradictoire émanant des mêmes individus.

J'aimerais indiquer que je me réjouis de cette initiative. Il était temps qu'elle soit prise. Madame la Ministre, prenez cela comme un compliment – une fois n'est pas coutume non plus. Les pouvoirs publics qui édictent la norme sont en première ligne de ces questions et il n'est pas question que ce soit d'autre puisse prendre la part du tri et des normes à édicter. Sur ce point là, l'on ne peut qu'être d'accord. Il faut élargir à l'international. Je suis favorable à élargir à un représentant du Parlement européen. Souvent, en France, l'on veut disposer dans la loi sans forcément transposer. N'y voyez là aucune allusion à la loi Dauby, ce n'est pas le moment et nous en parlerons la semaine prochaine.

Il faut aussi, je crois, ouvrir à l'ensemble des champs électromagnétiques. Sinon, nous serons obligés de faire des tables rondes pour tous les sujets. L'on entre dans le sujet, autant le prendre dans sa globalité.

Pour conclure, je pense qu'il faut sortir les élus locaux de la prise d'otage dans laquelle ils se trouvent. La situation est absolument infernale. L'impasse juridique aggrave la situation. Je pense que c'est l'élément déclencheur de l'urgence à agir. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de problème mais avec cela, que fait-on ? Nous sommes dans un « irrationnel de précaution » (pardon d'utiliser cette expression) qui impose des prises de décisions concertées, pluridisciplinaires – et je renvoie aux différents chercheurs – et sereines. Je partage l'idée qu'il faut donner du temps, car la sérénité ne sera pas au rendez-vous et il faudra refaire l'exercice dans quelque temps. Pour autant, compte tenu des enjeux de santé publique, mais aussi sociaux, économiques, dans une période de crise que chacun connaît, de desserte du territoire avec des situations qui sont en attente de façon importante, il faudra que vous nous disiez, Mesdames les Ministres, comment vous allez gérer la transition. L'on s'en occupe, mais que faisons-nous en attendant d'avoir des éléments de conclusion ? Je ne le dis pas parce que j'ai une défiance à l'égard de mes collègues sénateurs, qui sont ici parfaitement représentés. Méfions-nous d'un véhicule législatif qui passerait un peu vite et qui voudrait faire toutes les réponses à des questions compliquées.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, François. La parole est à Madame VIALAT et je la passerai ensuite à Alain GEST. Allez-y, Madame.



**Mme VIALAT, CGT**

Mesdames et messieurs, la CGT se félicite que sa demande ait été prise en compte et que les organisations syndicales soient invitées à ce Grenelle des antennes. Force est de constater que les conclusions des études déjà effectuées sur ce sujet sont contradictoires, et pour certaines sujettes à caution. C'est pourquoi le principe qui doit nous guider est effectivement le principe de précaution.

A cet effet, la CGT souhaite verser au débat plusieurs propositions.

Tout d'abord, qu'une recherche sérieuse, transparente, publique soit organisée, que cette recherche soit indépendante (c'est-à-dire, pour parler franc, non financée par les opérateurs), que cette recherche porte sur l'ensemble de la problématique, c'est-à-dire les antennes bien sûr mais aussi les terminaux, les ondes Wifi, etc.

La transparence doit être imposée dans l'implantation des antennes et des pylônes. La concertation avec tous les acteurs, collectivités locales, opérateurs, représentants des usagers et des salariés est nécessaire pour assurer une cohérence dans les installations sur le territoire et protéger les zones dites « à risques » (hôpitaux, écoles, lieux de vie).

La puissance des émetteurs et des récepteurs doit être abaissée. Il est indispensable de mutualiser les réseaux (antennes et pylônes), afin de limiter la multiplication des expositions. Il faut privilégier, à la place du WiMAX, pour le haut débit, les solutions de fibres optiques, seules solutions structurantes et pérennes et pour lesquelles l'investissement ne sera pas perdu pour le très haut débit.

Concernant les salariés qui travaillent sur les antennes et pylônes et dans les locaux attenants, la CGT demande que le même principe de précaution prévale et que par conséquent, les salariés fassent l'objet d'une surveillance médicale renforcée, et que les prérogatives des CHSCT soient également renforcées.

Des études rassurantes sont contredites par d'autres. Elles doivent nous rappeler qu'en d'autres temps, d'autres études tout aussi rassurantes, avaient conduit à l'innocuité de l'amiante. C'est pourquoi le principe de précaution est bien le seul qui vaille quand il s'agit de santé (santé des usagers, des populations comme des salariés). Ce principe doit donc aider tous les acteurs, y compris les opérateurs, et doit être, pour ce qui nous concerne, prioritaire sur la recherche du profit pour les actionnaires. Je vous remercie.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Madame VIALAT. Je ne prendrai plus d'intervenant. La parole sera donnée successivement à Alain GEST, à Monsieur CENDRIER, à Monsieur HUART, à Monsieur DANJOU, à Monsieur DELPRAT, à Monsieur BORRAZ et à Madame MONTCHAMP, qui fera ainsi une sorte de conclusion avant de repasser la parole à Jean-François GIRARD, qui répondra sur la méthodologie. La parole est donc à Alain GEST.

**Alain GEST, député, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**

Merci, Madame la Ministre. Je me réjouis de la démarche entreprise – peu importe son appellation – car il existe une forte attente, dans l'opinion publique, d'entendre la parole de l'Etat et celle du Parlement.

Je suis présent aujourd'hui au titre de représentant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui pour ceux qui ne le connaîtraient pas, regroupe des parlementaires (sénateurs et députés). Cette office a produit, il y a déjà cinq ans, un premier rapport, dont l'un des auteurs est dans la salle, qui avait conclu à la nécessité de revenir assez régulièrement sur un sujet en fonction de l'insuffisance de recul sur la problématique analysée. C'est d'ailleurs à la demande du Bureau de l'Assemblée nationale que l'Office parlementaire m'a confié le soin de mener à bien un « toilettage » de l'étude menée antérieurement, de l'actualiser et d'essayer de contribuer à des solutions.

Je dois dire, pour rassurer mon collègue Louis Nègre, qu'à l'Office parlementaire, il n'y a jamais de principe « Circulez, il n'y a rien à voir ! ». Nous le faisons en toute transparence. J'ai déjà entrepris, depuis presque trois mois, un certain nombre d'auditions, que je poursuis, et une audition publique a eu lieu récemment. Certains ont considéré qu'elle avait donné lieu à un dialogue de sourds. J'aimerais remercier ceux qui ont accepté d'y participer. Il y a avait des scientifiques qui avaient des points de vue différents et des associations. De toute façon, quand l'on se parle, j'ai déjà l'impression que l'on fait un bout de chemin vers la solution. Il y a aura une autre audition publique de l'Office, puisque l'Office ne travaille pas habituellement dans la précipitation et essaye de le faire dans la sérénité, et il intégrera d'ailleurs, avant que le rapport soit rendu, les rapports qu'évoquait Chantal JOUANNO tout à l'heure, et notamment celui de l'AFSSET, et pourquoi pas d'Interphone si nous avons de bonnes nouvelles sur ce terrain dans les semaines qui viennent.

A ce stade, je voulais simplement dire qu'il y a trois points qui me paraissent d'ores et déjà importants, sur la foi de ce que j'ai entendu depuis maintenant plusieurs semaines.

Le premier problème est celui de la recherche, comme cela a déjà été évoqué. Il existe une suspicion évidente. Il faut que l'on trouve une façon tout d'abord d'aller un peu plus loin dans les recherches sur les antennes. A ce stade, il y a peut-être une insuffisance. Il faut trouver la solution pour que la recherche mise en œuvre ne soit pas par avance jugée peu crédible. C'est le point fondamental. Sinon, nous ajouterons d'autres études aux 1 400 études qui sont actuellement déjà sorties sur le sujet. Et comme je ne suis pas de ceux qui donnent nécessairement tort à ceux dont c'est le métier, je souhaite effectivement retrouver une façon d'aborder sereinement le problème, ce qui nécessite que l'on règle le problème du financement, car aujourd'hui il va de soi que lorsque des opérations sont menées avec les financements que l'on connaît, d'ores et déjà, l'on considère par avance que l'étude n'aura pas de valeur. Je pense que de ce côté, il faut lever toutes les suspicions sur toutes les études. Ce n'est pas simple.

Ma deuxième observation est la suivante. Grâce au téléphone portable, pendant les débats de ce matin, j'ai déjà reçu une nouvelle demande de rendez-vous dans mon département pour des personnes qui protestent contre l'installation d'une antenne. Il est vrai qu'il y a une crise et qu'il était nécessaire de réagir mais simplement, il faut également – et je pense que ce genre de réunion peut y contribuer – aller vers une méthodologie consensuelle pour l'implantation d'antennes. C'est le problème majeur, me semble-t-il, car nous sommes arrivés à un stade où toute implantation

d'antenne est dans une situation extrêmement délicate. Je le vois et certainement mes collègues parlementaires le voient-ils également dans leur département.

Enfin, je partage l'avis d'une des intervenantes qui soulignait l'importance des assureurs. De deux choses l'une : ou bien, comme certains le disent, ils ne veulent pas – ou plus – couvrir le risque, et dans ce cas, il faut qu'ils disent pourquoi – ce serait intéressant, car j'ai déjà un peu entendu le point de vue des assureurs – et dans le cas contraire, s'ils le couvrent, que tout le monde le sache, et devant une assemblée qui réunisse tout le monde.

Voilà donc quelques observations que je voulais faire. Nous aurons l'occasion, dans la suite des démarches, de rentrer plus dans le vif du sujet.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Alors Etienne CENDRIER, puis Christian HUART. Je rappelle chacun à la concision extrême.

### **Etienne CENDRIER, Président, Robin des Toits**

Bien. Je vais tenter d'être le plus concis possible. Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs, je représente l'association Robin des Toits, qui milite pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil. Cela concerne aussi bien le téléphone portable que les antennes relais, le Wifi et le WiMAX. Nous constatons un gros défaut d'information au niveau de la population. Nous passons notre temps, au niveau de notre association, à faire de la pédagogie, que ce soit face à des représentants d'opérateurs ou dans des réunions publiques face à la population. Un grand discrédit est jeté sur la recherche à l'heure actuelle ainsi que sur la position des pouvoirs publics.

A l'heure actuelle, comme cela a été rappelé – et c'est un mouvement massif depuis 2000 – les principales compagnies d'assurance mondiales ne couvrent plus les entreprises de téléphonie mobile pour tous les risques sanitaires liés aux émissions de champs électromagnétiques. Une compagnie d'assurance – la première à ma connaissance, la Lloyds – l'a fait sur la base des études et du rapport du Professeur Alan PREACE, et c'est en raison du risque sanitaire que cette compagnie d'assurances a décidé de ne plus couvrir.

L'association que je représente, *via* son avocat, Maître Richard FORGET, qui a été le premier à invoquer le « trouble anormal de voisinage » et a obtenu l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles sur une antenne relais de Bouygues Télécom... Des assurances se sont maintenant prononcées sur le sujet et la justice. J'ai d'ailleurs été surpris qu'une décision de justice était critiquée puisque cette décision a été faite dossier contre dossier (celui des opérateurs contre celui des riverains). Ces jugements sont extrêmement motivés et par conséquent, il est très difficile de nier le risque. Ce que disent ces jugements, c'est qu'il existe une controverse scientifique et que si par hypothèse, le risque venait à être vérifié, ce serait une catastrophe sanitaire. Ce qu'il faut trouver, c'est le moyen de conserver la technologie, en l'adaptant à la santé publique. Jusqu'à présent, l'on a fait tout le contraire. L'on n'a pas tenu compte de la santé publique mais uniquement des intérêts des industriels.

Le niveau de 0,6 V/m est depuis longtemps invoqué par les scientifiques indépendants sur le sujet, car aucun effet nocif sur la santé n'a été observé en dessous de ce seuil. Lorsque les populations sont soumises à un projet d'antenne relais, elles sont toujours d'accord à condition que les opérateurs s'engagent à ne pas dépasser le seuil d'exposition de 0,6 V/m. Au passage, je rappelle

que Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait elle-même déposé une proposition de loi en 2005, qui demandait la même chose que ce que nous demandons. Nous sommes donc très enthousiastes à l'idée de voir ressuscitée cette proposition de loi, ce qui permettrait d'avoir la technologie sans problème sanitaire, puisque si les opérateurs ne se mettaient pas dans une position auto-bloquante – et d'ailleurs ils communiquent en disant que l'on n'est pas très loin des 0,6 V/m... Alors pourquoi ne pas l'avoir ?

Le fond de la question, comme toujours, est un problème d'argent. Dans les grandes villes, l'on a un maillage suffisant, ou à peu près, pour obtenir facilement le 0,6 V/m. Il a fonctionné dans différents pays. Je rappelle par exemple la Toscane, ou encore la ville de Salzbourg. Cela marche très bien. Mais dans les campagnes, vous avez des antennes tous les 10 ou 15 kilomètres et si l'on passait au 0,6, il faudrait densifier le réseau d'antennes relais, et cela impacterait donc le chiffre d'affaires des industriels. Mais si nous avons le 0,6, d'abord, il y aurait une acceptation sociale. Nous sommes sur le terrain en permanence. L'on protégerait la fois les utilisateurs de portables ainsi que les riverains. Pourquoi protégerait-on les utilisateurs de portables ? Parce que, dans les campagnes, quand les utilisateurs sont très éloignés des antennes relais, ils sont plus exposés puisque le téléphone émet plus.

Alors nous avons fait différentes propositions. Nous avons demandé que le téléphone portable soit interdit aux enfants. Plusieurs études pointent un risque cancérigène. Nous avons également demandé la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité : certains sont devenus de véritables « réfugiés environnementaux ». Il faudrait conserver certaines « zones blanches » pour que ces gens aient accès à une vie normale. Nous déplorons fortement qu'à ce Grenelle, aucun médecin traitant ne soit invité. Les scientifiques qui nous disent qu'il n'y a pas de souci n'ont jamais vu un patient. Ils sont en revanche en lien avec les industriels. Il est anormal que les médecins traitants, qui voient des patients, n'aient pas été invités.

Nous demandons également que l'on abandonne, pour l'instant, le Wifi et le WiMAX, puisqu'il y a aussi un problème. Dans toutes les entreprises pharmaceutiques, l'on réalise des études d'impact avant la mise sur le marché mais dans la téléphonie mobile, l'on n'a pas procédé de cette manière, et à l'heure actuelle, l'on nous déploie la 3G, qui permet d'avoir le multimédia sur son téléphone portable, l'on nous vend des terminaux 3G mais il n'y a pas de véritable demande sociale pour voir des matches de ping-pong sur des écrans de deux centimètres de côté.

Au Wifi et au WiMAX, il faut préférer la connexion filaire en fibres optiques.

Par ailleurs, il y a le problème des mesures où les cabinets de contrôle préviennent les opérateurs auparavant, ce qui ne permet pas d'avoir une confiance totale dans le « thermomètre » que sont les mesures de champs électromagnétiques.

Il faut une véritable indépendance. L'on nous dit qu'il y a un débat. S'il y a une seule étude qui nous montrait des dangers, il faudrait adapter la technologie à la santé publique et pas faire autrement.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Bien. Un petit point d'ordre : ne rentrez pas trop dans le détail puisque nous sommes dans une réunion de méthodologie. Vous aurez l'occasion de vous exprimer très complètement sur vos

observations et préconisations. Il y a Monsieur Christian HUART, puis ensuite je passerai la parole à Jean-Marie DANJOU.

### **Christian HUART, ADEIC**

L'ADEIC est l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur. Ces trois mots n'ont pas été choisis par hasard. Cela fait partie d'une stratégie globale.

D'entrée, j'aimerais dire deux mots des problèmes de méthodologie. C'est typiquement français et faussement cartésien : l'on isole un problème d'un tout. Je me satisfais de la présence de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET car j'avais un peu peur que l'approche de la communication électronique, de la santé et de l'environnement ne soit privilégiée par rapport à tous les autres aspects de bien-être, de services, d'économie, etc. L'on aurait pu isoler la santé. Il est bien question de faire prendre en compte les besoins liés au développement de l'économie numérique de demain, sans en faire une question annexe. Elle doit être dans le cœur.

J'en veux pour preuve que nous ne sommes pas les seuls à discuter de cette question. Je vais prendre le premier exemple qui m'est venu en tête en vous écoutant. Les deux députés nous ont largement aidés. La loi Dauby concerne aussi très fortement l'économie numérique. Ce n'est pas le problème ? J'aimerais bien que l'on regarde, car nous n'en sommes pas si éloignés. Je félicite ceux qui ont essayé de regarder la totalité de l'économie. Qu'ont-ils observé, d'ailleurs ? Ces technologies innovantes bouleversent des économies traditionnelles et des systèmes traditionnels. Je pense que dans ce secteur également, cela bouleverse un système traditionnel. Nous avons, face à l'innovation, un problème majeur.

J'ajoute un point que personne n'a évoqué ici. Mesure-t-on bien les effets, sur ce terrain, de la quatrième licence ? La quatrième licence pourrait vouloir dire un quatrième réseau d'antennes ! Un élément d'information n'a pas été retenu. L'autorité de régulation est aussi dans le débat. Il faudrait peut-être mutualiser tout cela. La mutualisation, depuis ce matin, je n'en ai pas entendu parler. Ce n'est pas la même chose d'isoler les antennes de tout le reste alors que certaines évolutions sont déjà obsolètes si l'on ne parle que de l'effet de l'antenne.

Je rajouterai un autre élément, car je suis aussi rapporteur au sein du Conseil national de la consommation au sujet de l'introduction des produits de nanotechnologie dans les produits de consommation. Dieu sait si cela va secouer dans tous les secteurs ! Il n'y a pas un secteur professionnel ou d'activité consumériste qui ne va pas être secoué ! Dans la santé, vous le savez mieux que moi, Madame BACHELOT-NARQUIN, les nanotechnologies ont des potentialités mais soulèvent aussi de nouvelles interrogations.

Si l'on veut piloter cela – et Monsieur GIRARD pourra confirmer, car il a été porte-parole des consommateurs pendant la crise de la vache folle... Il y a crise, il y a une problématique sociale, nous sommes d'accord. Il y a toujours quatre domaines à travailler. Après l'on peut mettre des curseurs différents.

Le premier, c'est l'information des consommateurs, que nous appellerons des citoyens consommateurs, si cela choque de réduire les citoyens à des consommateurs, mais pourtant, dans ces technologies, ils sont d'abord consommateurs avant de se sentir citoyens. Ils veulent utiliser ces technologies. Je ne connais pas grand monde qui refuse le téléphone portable – sauf moi, mais c'est pour des raisons sanitaires plutôt que pour des raisons de vie privée. L'information aux

consommateurs doit être travaillée, retravaillée. Sur les nanotechnologies, nous aurons aussi des propositions à faire. Qui commande, qui maîtrise, qui doit collecter l'information ?

La deuxième question est celle de la régulation. Dans la régulation, il y a de quoi asseoir l'insécurité juridique des maires et l'insécurité pour les consommateurs. Je peux vouloir aller dans tel village parce que je sais, pour prendre un exemple très concret, je suis Bouygues, je veux rester Bouygues et que je sais que dans le village d'à côté je ne peux pas le recevoir. Celui qui demande de démonter l'antenne Bouygues juste après mon installation est fou. Je ne peux pas rester. Je peux m'implanter avec mon entreprise parce que là, j'ai une bonne réception de cet opérateur que je veux garder. L'on me demande de démonter l'antenne et c'est fini. L'on ne peut pas limiter – et pourtant je vais dans votre sens – l'insécurité juridique à l'insécurité juridique des consommateurs. Nous ferons des propositions. A mon sens, ces questions doivent donner lieu à un débat public qui doit nourrir une validation d'une instance qui permettra au maire de dire : je n'ai pas de problème de principe à décider d'accepter l'antenne dans ma commune. Les services techniques mis à sa disposition ne lui permettront jamais d'analyser le problème. Seul un débat public avec une autorité peut valider.

Le troisième élément, c'est le contrôle. Cela a été peu évoqué ici mais quelle méthodologie de contrôle, quels contrôleurs, quelle indépendance, quels moyens de contrôle ? Si l'on n'a pas cela...

Enfin, le quatrième problème, c'est celui de la recherche. Encore une fois, sur la recherche, ne nous trompons pas trop. Il va falloir définir l'ensemble des disciplines concernées. La recherche écotoxicologique m'intéresse autant que la recherche toxicologique. Qui peut prédire les effets des ondes sur l'ensemble du monde vivant, et pas seulement sur les consommateurs ? Personne ne mène d'étude à ce sujet.

Ces quatre coins me paraissent proéminents. Le monde de la consommation, gestionnaire de crises, peut apporter une nouvelle fois des éléments de compétence.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci Monsieur HUART. Jean-Marie DANJOU et ensuite Jean DELPRAT.

**Jean-Marie DANJOU, délégué général de l'association française des opérateurs mobiles (AFOM)**

Oui, merci Madame la Ministre. Mesdames les Ministres, nous vous remercions, et nous souhaitons vous dire, au nom de l'Association française des opérateurs mobiles, que nous sommes heureux de participer à cette table ronde. Il est heureux que vous ayez pris l'initiative de réunir tous les acteurs du dossier aujourd'hui. Avec les opérateurs qui sont à côté de moi et au nom desquels je m'exprime – j'espère que vous me permettrez de prendre quelques minutes, même si je ne serai pas trop long bien entendu – nous pensons que cette table ronde répond à une nécessité évidente et nous souhaitons travailler avec l'Etat et toutes les parties prenantes, dans un esprit ouvert et constructif.

Il est vrai que je rencontre parfois trop certains interlocuteurs par médias interposés et il est bien que l'on puisse se parler autour d'une table ronde – ou rectangulaire.

Tout commence, dans ce dossier, par une question de santé, qui s'adresse d'abord aux scientifiques et aux autorités sanitaires, car sur ces questions de santé, notre référence est le Ministère de la Santé, et nos actions s'inscrivent obligatoirement dans le cadre réglementaire défini par l'Etat.

Au fil des années, les opérateurs sont allés plus loin et ont pris des engagements volontaires, concernant les antennes relais, par exemple. Je veux saluer l'Association des maires de France et comme Monsieur DIONIS du SEJOUR l'a dit, nous avons signé le guide des bonnes pratiques pour une installation concertée des antennes relais, qui comprend aussi un important volet de l'intégration des antennes relais dans les paysages.

En ce qui concerne les téléphones mobiles, il y a un engagement très fort des opérateurs mobiles de ne pas faire de marketing ou de publicité à l'attention des enfants. Cet engagement important fait que la France est, de loin, le pays de l'Union Européenne où le niveau d'équipement des enfants de 6 à 10 ans est le plus faible. Selon un sondage récent d'Eurobaromètre que j'ai là, il est de 7,1 % en France pour les 6-10 ans, contre 46,6 % en Allemagne par exemple et 26,5 % pour la moyenne européenne. C'est très important à souligner.

Comme vous l'avez rappelé – et c'est essentiel – nous sommes confrontés aujourd'hui à une vraie contradiction : d'un côté les opérateurs ont de plus en plus de difficultés à installer les antennes relais de téléphonie mobile, ils ont des obligations de couverture et de qualité de service vis-à-vis de l'Etat, qui sont suivies de très près par l'AFSSET, ils ont des obligations vis-à-vis de leurs 58 millions de clients, qui veulent avoir un service de qualité partout, dans de bonnes conditions, y compris des engagements de couvrir des zones blanches, les axes de transport prioritaires (pris avec l'Etat) et puis certains tribunaux ont demandé récemment le démontage d'antennes relais et pourtant ces antennes respectaient parfaitement la réglementation. L'on ne peut pas être obligé à la fois d'installer des antennes et de les démonter. Il y a une contradiction.

Comment sortir ensemble de cette contradiction ? C'est tout l'objet de la table ronde. Pour nous, tout commence par des réponses claires sur la santé. Vous l'avez rappelé à l'instant, Madame la Ministre, en ce qui concerne les antennes relais, le dernier avis des autorités sanitaires françaises (l'AFSSET) ainsi que d'autres avis d'autorités sanitaires plus récents, excluent l'hypothèse d'un risque pour la santé des riverains. Je crois que les Français ont besoin de réponses sanitaires clairement réaffirmées à ce sujet, pour que les décisions de cette table ronde ne risquent pas d'augmenter l'incompréhension ou l'inquiétude, mais vraiment de clarifier les choses.

Certaines associations spécialisées viennent à cette table ronde avec des revendications largement médiatisées, comme par exemple de s'écarter de la norme internationale concernant les seuils réglementaires d'exposition aux ondes radio pour la ramener à 0,6 V/m. Je vais m'exprimer sans détour. Cette demande est irréaliste en plus d'être sans fondement sanitaire. Le chiffre de 0,6 V/m n'est recommandé par aucune autorité sanitaire et il n'est aujourd'hui en vigueur, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, dans aucun pays ni aucune ville au monde, ni en Toscane, ni à Salzbourg, ni nulle part.

Ce seuil de 0,6 V/m signifierait tout simplement la fin des moyens de communication modernes. C'est ce qui est indiqué en particulier dans un communiqué que l'AFSSET avait publié en 2004.

Aujourd'hui, le principal enjeu sur les antennes relais est vraiment de répondre à l'inquiétude des riverains et même si cette inquiétude n'a pas de fondement sanitaire, il faut y répondre.

Comment y répondre ? Comment ramener la sérénité ? Encore une fois, tout commence par des réponses claires sur la santé. Nous pensons qu'il est essentiel, qu'il est urgent que les autorités sanitaires communiquent largement leurs réponses aux Français. Par exemple, qu'elles leur rappellent que les seuils réglementaires en vigueur, qui sont ceux de l'Organisation mondiale de la santé, assurent la sécurité sanitaire de la population. Ils sont faits pour cela. Davantage d'information, davantage de dialogue et davantage de concertation seront, ensuite, sur la durée, nécessaires, au niveau national et aussi au niveau local et territorial, et dans une application pleine et entière du principe d'attention tel qu'il a été recommandé par les autorités sanitaires françaises.

Il est en particulier important, me semble-t-il, que les maires et professionnels de santé puissent recevoir, de la part de l'Etat, une information claire au plan sanitaire. Des propositions dans ce sens avaient été faites. Il est important également que les Français puissent facilement s'informer et que de nouvelles initiatives soient prises pour développer les mesures de champs électromagnétiques sur le terrain.

Les opérateurs sont prêts à prendre toute leur part dans l'information, dans le dialogue et dans la concertation, avec les maires et auprès des maires sur le terrain, et il nous paraît essentiel que les représentants de l'Etat se joignent à cette démarche à tous les niveaux. Nous savons bien que l'inquiétude ne va pas de dissiper en un clin d'œil et que la réponse prendra du temps. Nous savons aussi que les actions menées conjointement par l'Etat, par les maires, par les associations locales, les opérateurs, etc., seront toujours plus efficaces que les actions menées par les seuls opérateurs. En même temps, Madame la Ministre, nous avons besoin d'un cadre juridique, d'un cadre réglementaire et d'un cadre conventionnel qui soient stables et clairs pour que les opérateurs mobiles puissent servir leurs clients.

Nous abordons donc cette table ronde dans cet esprit positif, ouvert et constructif envers toute proposition qui permettra de progresser en ce sens.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Monsieur DANJOU. La parole est à Monsieur Jean DELPRAT, puis à Gabrielle GAUTHEY. Nous avons déjà 20 minutes de retard, merci de votre concision. Jean DELPRAT.

### **Jean DELPRAT, UNAF**

Merci, Madame la Ministre. En ce qui concerne l'Union nationale des associations familiales, en l'absence de certitude absolue, nous estimons nécessaire la mise en œuvre de mesures découlant du principe de précaution. Les études qui devront être menées doivent être conduites par des personnes indépendantes.

L'on peut s'apercevoir sur le terrain, *via* les associations et les interventions que l'on effectue, que l'usage du téléphone mobile dans des conditions optimales est très peu ou très mal connu. Je pense que le message est mal passé. C'est pourquoi nous estimons que les mesures qui seront prises devront porter plus particulièrement sur des actions de communication et d'éducation. Nous devons, dans ce plan de communication, non seulement utiliser les grands médias mais aussi toutes les ressources qui nous sont offertes par les associations qui sont en rapport non pas seulement avec les familles mais aussi les enseignants et les élèves. Il suffit d'aller à la sortie des collèges et des



lycées pour voir que l'utilisation de l'oreillette est à 100 % - un peu d'humour, si vous me le permettez.

Je crois que le message doit être relativement clair, car il n'y a rien de plus inefficace que la diffusion d'informations contradictoires, et à l'heure actuelle, c'est un peu ce qui se passe. N'allons pas en rajouter à l'angoisse des familles.

L'on s'aperçoit que de nombreux pays européens ont légiféré et ont institué des seuils d'exposition inférieurs aux nôtres. Pourquoi ne pas déjà les appliquer en attendant les résultats ?

La problématique des fréquences doit être traitée dans sa globalité, en intégrant l'ensemble des technologies présentes et à venir, pour autant que l'on puisse les découvrir. Le principe de précaution ne doit pas se faire dans l'urgence mais il doit s'inscrire dans un calendrier qui lui est propre, et je suis très satisfait que nous puissions avoir un calendrier de travail là-dessus.

Depuis plus de cinq ans, l'UNAF a soutenu l'interdiction de vente aux moins de 12 ans. Dernièrement, il y a à peine un an, nous nous sommes réunis dans la salle d'à côté pour les téléphones qui avaient été prévus pour bébés. Nous avons réussi et nous devons vous en rendre hommage, Madame la Ministre, puisque ces téléphones semblent avoir disparu de certaines ventes. Espérons qu'il en soit de même pour beaucoup de difficultés autres.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci vraiment pour votre concision (une minute par intervention).  
Madame Gabrielle GAUTHEY...

### **Gabrielle GAUTHEY, Alliance-TICS**

Merci de me passer la parole, Madame la Ministre. Je suis la représentante des industriels des télécommunications et de l'informatique, soit 70 000 emplois en France. La présence des trois Ministres montrent que l'importance des TICS et notamment leur importance pour l'environnement sera prise en compte. Lorsque j'entends que les fibres optiques seraient une solution, je réponds qu'au bout se trouve une box Wifi qui rayonne... L'on ne peut pas rapidement substituer une technologie à une autre.

Les industriels sont extrêmement attentifs à toute l'évolution des connaissances scientifiques. Il a été dit que plus de 50 rapports ont été faits. 3 000 études pour 100 millions d'euros. En proportion de ce qui sort dans la pharmacie, 20 % seulement des nouvelles substances font l'objet d'une recherche aussi poussée.

Je terminerai par cinq points de propositions. La première est un constat qu'il existe une cause d'angoisse, liée essentiellement à un manque d'information. Nous nous envoyons des taux à la tête, nous confondons les seuils sur les toits et les seuils en lieu de vie, etc. Nous avons besoin d'une gouvernance de la dissémination des informations. La transparence est absolument urgente.

Deuxièmement, une formation du corps médical est probablement à organiser.

Troisièmement, il faut faire se confronter les scientifiques sous l'égide d'organismes compétents et indépendants.

Quatrièmement, il faut laisser les agences sanitaires décider s'il y a lieu de changer le cadre réglementaire actuel et les impliquer. Je rappelle que toute modification du cadre réglementaire qui n'est pas étayée par un avis de la communauté scientifique est plutôt de nature à amplifier la peur. Des exemples étrangers montrent qu'adopter de nouvelles normes sur des bases qui ne sont pas complètement rationnelles renforce l'angoisse des populations.

Cinquièmement, un point d'attention et de vigilance. Nous vivons dans un monde ouvert – je salue la présence de la Commission Européenne – et donc attention : les nouvelles mesures doivent être prises dans un esprit d'harmonisation européenne, puisque bien évidemment les équipements qui sont fabriqués doivent pouvoir circuler. Donc, toute décision nationale doit être également confrontée à ce besoin d'harmonisation internationale et au minimum européenne. Merci.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Gabrielle GAUTHEY. Olivier BORRAZ...

### **Olivier BORRAZ, CNRS**

Merci, Madame la Ministre. Je suis directeur de recherche au CNRS. Je suis sociologue, comme mon voisin. J'aimerais effectuer quelques rappels sur cette question. Je travaille sur le sujet depuis 2001 avec ma collègue Danièle SALOMON. Nous avons fait beaucoup de recherches à la fois en France et à l'étranger, sur les mobilisations autour des antennes et les téléphones portables.

Tout d'abord, il est important de rappeler que les questions de santé ne sont pas la seule préoccupation des populations qui se mobilisent contre les antennes. Ce n'est même pas toujours la principale source d'opposition et historiquement ce n'est pas la première raison pour laquelle les populations sont mobilisées contre les antennes. La focalisation sur la santé a été établie par le Ministère de la Santé et par le Parlement en 1999, dans un contexte très particulier, et dès lors, depuis cette époque, le problème est resté analysé comme un problème de santé, écartant tous les autres motifs d'opposition aux antennes.

Le résultat est le suivant. Un rapport par an – scientifique ou autre – est publié sur la question, visant à rassurer l'opinion publique avec l'effet inverse : en traitant du problème comme d'un problème de santé, l'on entretient la controverse au lieu de la réduire, et deuxièmement, l'on méconnaît l'ensemble des autres raisons pour lesquelles la population se mobilise, localement, contre ces antennes.

Je rappelle ensuite qu'il existe des chartes municipales dans un certain nombre de villes grandes et moyennes, qui ont eu des effets non négligeables, non pas en mettant fin au conflit mais en l'apaisant, et que ces chartes ne se prononcent pas du tout sur les questions de santé.

Il n'y a jamais eu à ce jour de grand débat de la téléphonie mobile mettant en parallèle les risques éventuels des antennes et des portables avec les bénéfices, les usages et les retombées. Je crois que si cette table ronde peut avoir un objectif, c'est celui-là : organiser ce grand débat, ce qui implique aussi d'inclure le Ministère de l'Industrie dans le débat, puisqu'il est à l'origine de cette politique et qu'il en est responsable. Ce ne sont pas uniquement les opérateurs qui sont responsables, je le rappelle.

Quatrième rappel : les pays étrangers qui ont établi des seuils beaucoup plus bas de valeurs d'exposition n'ont pas fait disparaître les mobilisations. En Suisse et en Italie, pour prendre ces deux exemples, il existe encore de très nombreuses mobilisations locales contre les antennes relais, précisément parce que ce n'est pas qu'un problème de santé.

Autre remarque : Madame MADER disait qu'il n'y avait pas de structure indépendante de financement de la recherche. Je rappelle qu'il existe une fondation Santé Radio Fréquence, financée à moitié par les opérateurs et à moitié par l'Etat, qui est chargée de financer des recherches, en particulier dans la téléphonie mobile. Les décisions sont prises par un conseil scientifique. Je précise en outre que ce conseil scientifique organise, pour l'automne prochain, et avec les associations qui participent à la fondation, un colloque qui sera ouvert et qui portera sur les résultats des recherches sur la téléphonie mobile.

Enfin, cinquième remarque, je m'étonne toujours que l'on dise que les assureurs refusent de couvrir les antennes et les téléphones portables parce qu'il y aurait un risque. Le métier d'un assureur est de couvrir un risque et donc s'il y a un risque, ils devraient y aller. Je rappelle – il existe de ce point de vue un rapport extrêmement explicite de SwissRe – que s'ils ne couvrent pas le risque, c'est parce qu'ils ne sont pas en mesure d'établir l'existence d'un risque. Ce rapport est très clair. Il est en ligne, directement sur le site de SwissRe. Merci.

### **Marie-Anne MONTCHAMP, députée**

Merci, Mesdames les Ministres, pour ce Grenelle des antennes. C'est un véritable sujet de laboratoire. Laboratoire, car la question est extrêmement complexe, et laboratoire, car si ce Grenelle est un succès comme nous l'attendons tous, cela fera école pour d'autres sujets où la complexité est au cœur de la question. D'une certaine manière, intéressons-nous à « Madame Dupont » qui voit s'installer une antenne en face de chez elle et qui tombe malade. Quelque part, pour nos compatriotes, la question se résume à cela, et du coup le couple confiance-transparence, mis en avant comme la solution miracle à ces questions de complexité politico-scientifique, se heurte à un autre couple, qui est complexité et controverse.

De ce fait, quelques remarques. Il me semble qu'aujourd'hui, la parole des scientifiques – pour l'opinion publique j'entends n'est plus aussi audible autant que nous souhaiterions qu'elle le soit, et qu'elle est de fait entachée d'une forme de doute, qui conduit de l'expression : l'on ne sait pas tout, à une autre expression qui devient très populaire : l'on ne nous dit pas tout.

La deuxième remarque, c'est que la sociologie particulière associée à la question nous conduit à penser qu'en effet, la même personne peut à la fois revendiquer un accès à la téléphonie mobile chez elle et redouter la présence de l'antenne et de tout ce qu'elle va appeler « les ondes de téléphonie mobile ». C'est la raison pour laquelle il va falloir, je pense, nous intéresser très fort à l'articulation qui peut exister entre le voulu et le subi, entre le choisi et l'imposé, et le principe d'attention que l'on a évoqué il y a un instant doit être, je crois, un début de solution ou en tout cas une esquisse de piste. C'est la raison pour laquelle quelques pistes peuvent se dessiner, en tout cas pour les travaux à venir des réunions thématiques. Cette nécessité de savoir concilier la concertation locale et un niveau d'encadrement normatif national, l'un n'excluant jamais l'autre, parce que des contingences, des questions particulières continueront de se poser alors même que l'on aura tenté d'y apporter des réponses générales. La communication scientifique va devoir évoluer parce que la réalité scientifique elle-même va évoluer. Ce que l'on voit bien, c'est que c'est moins un problème isolé qu'une conjugaison de problèmes qui se pose. Cela a été dit par plusieurs

intervenants. Et enfin, faire monter le niveau d'information générale de nos compatriotes, j'allais dire de culture générale, sur ces sujets, puisqu'ils puissent eux-mêmes arbitrer entre ce qui est voulu et ce qui est imposé. Cela me semble tout à fait important. L'idée d'une solution magique me semble *a priori* particulièrement suspecte et trahirait, je crois, l'immense intérêt de ce sujet de laboratoire.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci. Un mot de Daniel RAOUL – auteur déjà d'un rapport sur ce sujet – pour terminer.

### **Daniel RAOUL, sénateur**

Merci, Madame la Ministre, de me laisser le mot de la fin. J'ai écouté avec beaucoup d'attention, comme un ancien combattant, tout ce qui a été dit autour de cette table, car cela fait sept ans que j'entends les mêmes arguments. Franchement, il faut rester humbles par rapport à l'objectif de ce Grenelle. Je suis persuadé par contre que vous avez une puissance de feu qui est bien supérieure à celle des 50 rapports qui ont été faits et les 1 400 publications scientifiques. Jamais il n'y a eu autant de publications sur une technologie que sur celle-ci, et malgré cela, je constate que l'information scientifique est complètement décalée, par rapport à l'appropriation de la technologie.

Et c'est là que nous avons une différence qui est un véritable problème de société. Nous rencontrerons le même problème pour les nanosciences et les nanomatériaux. Je fais bien la différence entre les deux. C'est la différence entre les deux qui nous provoque ce débat.

D'autre part, par rapport aux travaux que j'ai pu connaître, je constate qu'il y a eu une densification du « brouillard électromagnétique », et qu'une remise aux normes se justifie, puisque c'est la valeur quadratique du champ qui compte et qu'il y a l'apparition du 900, du 1 800, du 2 000 – la nouvelle licence qui va arriver. Tout ceci doit être pris en compte et ce n'est pas seulement sur une fréquence mais sur l'ensemble du spectre qu'il faut travailler.

J'espère en tous les cas, Madame, qu'une mesure simple pourrait être prise dans les établissements scolaires et universitaires : la sortie du Wifi. C'est une mesure qui ne remet pas en cause, sur le plan économique, l'accès à tous, puisqu'il y a des solutions filaires dans tous ces établissements. Pourquoi ne pas prendre cette mesure ? Cela étant dit, d'autres suggestions sortiront sans doute du débat.

Merci de m'avoir donné la parole à la fin.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Merci, Daniel. Nous allons vous laisser sous la présidence de Jean-François Girard sur les questions de méthodologie. En tout cas, Chantal JOUANNO, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et moi-même, laissons une large capacité de manœuvre à Jean-François GIRARD. S'il faut plus de temps, l'on prendra plus de temps. Les personnalités invitées ne sont absolument pas limitées. Nous avons choisi, puisque c'était une réunion de méthode, de ne pas convoquer ce matin les experts scientifiques de tous niveaux, puisque cela aurait été une réunion tout à fait ingérable et que nous aurions eu – même si nous l'avons un peu commencé le débat au fond entre nous... Nous donnons, Chantal, Nathalie et moi-même, une large marge de manœuvre à Jean-François GIRARD pour organiser les choses de la meilleure façon. Au cours des travaux, nous pourrions nous dire que nous

avons besoin de voir quelqu'un d'autre ou que nous aurons besoin d'un petit peu de temps pour telle ou telle chose. Grande ouverture d'esprit et de méthodologie, donc.

### **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

Juste un mot. Vous n'avez pas évoqué la question et je vous incite à en parler avec Jean-François GIRARD. A l'occasion du Grenelle de l'environnement, il a été très important de se mettre d'accord sur les documentations qui étaient diffusées. Il faudrait que vous vous mettiez d'accord sur le dossier de base. Un dossier de base vous est proposé mais il serait très naturel que chacun puisse le compléter et diffuser ses documents et ses propositions à tous, en introduction à la table ronde. Il faut aussi trouver une méthodologie là-dessus et pas seulement sur la durée.

### **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Tu fournis le triporteur à chaque intervenant. Tout peut être sur disquette ! Tout est sur le portable, bien sûr...

## **Description des modalités d'organisation de la table ronde**

### **Jean-François GIRARD** **Président de la table ronde**

Mesdames et Messieurs, à nous de jouer. Je me sens très impressionné. En écoutant tout ce qui c'est dit et en voyant la composition de la table ronde, je voudrais remercier les Ministres et le Gouvernement de l'avoir constituée, parce que finalement nous sommes un échantillon représentatif de la société. Je vais bien sûr revenir sur l'expertise des scientifiques, qui est un problème précis. Vous avez cité les assureurs, etc. A l'évidence, nous pallieront ce manque. Mais à ceci près, nous sommes un échantillon représentatif de la société sur ce sujet, et cela nous donne des devoirs et des responsabilités.

Premièrement, nous devons tenir le coup jusqu'au bout. Si jamais, pour des raisons x, y ou z, ce n'est pas le cas, nous ne serons plus représentatifs et nos responsabilités, aussi bien pour ceux qui seront partis que ceux qui seront restés, ne seront plus les mêmes. En disant cela, il faut qu'il y ait des règles de fonctionnement pour que tout le monde adhère au fait d'aller jusqu'au bout. Elles relèvent de la concertation et du pluralisme. Sur la concertation, nous avons une grande chance d'être ensemble pour que l'échange ne soit pas dans une page du *Figaro* en bas à gauche, l'autre étant en bas à droite – en général, c'est comme cela. Là, pendant les heures que nous passerons ensemble, nous allons pouvoir le faire. J'en profite pour vous dire qu'avec mon voisin, Stéphane LE BOULER, rapporteur de cette table ronde, que j'ai une certaine habitude de voir travailler – c'est un métier qu'il a appris au Plan pendant de nombreuses années – nous serons extrêmement disponibles, tout au long de l'exercice, pour contribuer à cette concertation, en plus de celle qui existera pendant les séances. Concertation, cela veut dire aussi pluralisme. Oui, nous n'avons pas tous les mêmes points de vue, nous n'avons pas tous les mêmes intérêts, nous n'avons pas tous les mêmes angles d'attaque, et c'est précisément la difficulté. C'est très intéressant de les confronter plutôt que de nous ignorer. Cela veut dire aussi que, que ce soient les experts ou nous-mêmes, nous avons plusieurs casquettes. Ce n'est pas scandaleux d'avoir plusieurs casquettes mais ce qui est scandaleux, c'est de ne pas le faire savoir.

La concertation pluraliste est donc l'une des règles absolues qui prévaudra pour que l'on puisse effectivement vivre ensemble pendant toute cette période. Alors, mesdames les Ministres, on vient d'indiquer que je décrirai la méthodologie. Celle-ci n'est pas définitivement arrêtée. Il y a des pistes, mais là-dessus, les exercices précédents que j'ai menés m'ont appris à savoir m'adapter à une situation et plus que président, je serai en quelque sorte animateur, s'il le faut je ferai acte d'autorité sur la conduite des débats, mais pas sur le fond. Le fond, ce sont des conclusions que l'on livrera au Gouvernement et c'est à lui qu'il appartiendra, bien sûr, de prendre des décisions.

Je reviens d'emblée sur les éléments de la méthodologie. Je voudrais parler de la place de l'expertise, de la transparence, du calendrier et du champ.

## **I. La place de l'expertise**

Sur la place de l'expertise, à l'évidence, cela a été dit, cela a été un choix que de ne pas inviter aujourd'hui les experts. Je vais vous dire ce que je pense de ce sujet-là, cela ne veut pas dire que j'ai raison. Il y a deux cercles légitimes dans ce type de débat : il y a le débat d'experts entre eux et le débat de la société entre elle. Il faut bien sûr que les uns et les autres débattent. Les experts, allez dans les sociétés savantes, lisez les revues, allez dans les académies, ils s'empaillent entre eux, il n'y a pas d'autre mot, et c'est normal. Cela dit, ce débat-là n'est pas tout à fait le même que celui que nous avons ici. Il faut donc faire une distinction entre ces deux cercles ou ces deux groupes. La difficulté – et c'est ce que vous avez dit en disant « comment cela se fait que les experts ne sont pas là ? » –, c'est que le produit de l'expertise, quelque incertaine qu'elle soit, quelque temporaire qu'elle soit, il va falloir aussi que l'on soit capable de l'intégrer au débat. Monsieur RAOUL disait : « moi, cela fait sept ans que je travaille sur ce sujet-là ». L'expertise, cela évolue. Cela veut dire aussi être capable de dire : « voilà, ce que l'on savait à cette époque-là, ce n'est plus la même chose. ». C'est pour cela que vous pouvez ultérieurement, dans les différents temps, être accompagnés d'experts, mais le choix qui a été fait, dans une table ronde comme celle-ci, c'est que le débat des experts entre eux n'est pas le centre du débat, c'est un débat de société. Le Grenelle, même si on n'a pas repris le mot exactement – on a pris « table ronde » –, ce n'était pas l'académie des sciences, c'était un lieu de société où nous tous avons notre mot à dire : c'est ce qui explique ce choix.

## **II. La transparence**

La transparence et l'information sont probablement les maîtres mots de cette matinée. Si j'avais eu un système pour calculer le nombre de fois où ces deux mots ont été prononcés, ils arriveraient en tête. Mais comme on dit, en général, plus on en cause, moins cela veut dire que c'est bien fait. C'est peut-être vrai que ce n'est pas bien fait. La transparence et l'information – je pense en particulier à l'information locale – sont en débat. Derrière ces mots qui paraissent évidents, une fois qu'on les a utilisés, il faut aller plus loin. Nous nous devons donc, en termes de méthodologie, être très attentifs à la transparence, à la valeur du fait scientifique et de l'expertise et à l'indépendance des experts. On dit « il n'y a pas d'expert indépendant », peut-être, mais à ce moment-là, encore une fois, on le sait et le conflit d'intérêts est public.

### III. Le calendrier

Sur le calendrier, je suis ambivalent pour être honnête. Je suis ambivalent parce que j'ai entendu, en particulier des élus, dire « on est dans une situation intenable ». Il faut en sortir, messieurs les préfets, vous serez probablement d'accord avec moi. Jour après jour, y compris dans la matinée, on reçoit des appels posant une question, et la situation n'est donc pas tenable. C'est un point qui nous anime tous et que nous partageons. Là, on a envie de dire « il ne faut pas trop procrastiner, il faut se dépêcher ». Bien sûr, on est d'abord conscient de la date que représente la remise du rapport de l'AFSSET en septembre. Voilà ce qui fait mon ambivalence. Pour ma part, je vous propose de fixer un calendrier assez serré d'emblée, mais je vous promets que, si on n'a pas tout fait, si on se rend compte que c'est artificiel de vouloir arrêter avant l'été ou même à la fin du mois de mai dans la 1<sup>ère</sup> tranche, on s'adaptera. En tout cas, je ne suis pas missionné pour vous imposer une méthodologie complètement bouclée en particulier sur ce plan-là. D'ailleurs, Madame BACHELOT-NARQUIN l'a dit dans son propos terminal, avant de s'éclipser : sur ce point-là, c'est à nous de jouer.

### IV. Le champ de notre travail

On a tout entendu. D'abord, il n'y a pas que le problème de santé, Monsieur BORRAZ l'a bien dit. Il n'y a pas que les antennes, bien sûr. C'est un débat extrêmement classique, je crois aussi qu'il faut que l'on trouve une méthode de travail efficace. Je pense qu'entrer dans le problème des antennes d'une part et de la téléphonie portable des récepteurs sans fil d'autre part est quand même une façon d'entrer de plein pied dans le sujet. Cela dit, à chaque fois que, partant de ces sujets, vous évoquez tel autre très connexe, il n'y aura pas de censure, mais je serais tenté de dire que le sujet des antennes, qui est d'ailleurs le plus aigu sur le plan de la société, mérite d'être traité en premier. Très rapidement, sur ce sujet, surtout si on y passe toute la première journée, on verra bien à quel point la limitation du champ est ou non artificielle, est ou non gérable. Là aussi, c'est quelque chose qu'on fera évoluer s'il le faut au fur et à mesure.

C'est pour cela que, pour l'instant, nous vous proposons un certain nombre de rendez-vous assez étroits, assez rapides dans le temps. D'accord, le 1<sup>er</sup>, c'est le 6 mai. J'entends ce que vous avez dit : comment va-t-on faire pour avoir des experts, des experts étrangers ? Je ne reviens pas sur l'ambivalence que j'ai reconnue. Le 6 mai, je vous propose de consacrer toute la journée. Vous me direz si c'est à partir de 9 heures 30. Moi qui suis devenu provincial depuis quelques mois, je sais que 9 heures 30 à Paris, c'est difficile. Si 10 heures, c'est mieux, on dira 10 heures. On dit 10 heures. Donc rendez-vous le 6 mai à 10 heures toute la journée, même endroit. Et on nous nourrit en plus ! Je n'osais pas l'affirmer tant que cela ne m'avait pas été confirmé, mais merci Michel.

#### Un Sénateur

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

#### Jean-François GIRARD

Monsieur le Sénateur, vous craignez de perdre votre indépendance ?

## Un Sénateur

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

### Jean-François GIRARD

L'humour sera un outil essentiel, sinon on n'y arrivera pas. Madame CAMBOU peut en être témoin, l'humour est très utile dans ce genre de dynamique. Cette journée du 6 mai qui sera la première, si on fait la liste des sujets à aborder à propos des antennes : les impacts sanitaires, les questions liées à l'hypersensibilité, l'expertise, les conditions d'implantation, le règlement et la controverse réglementaire, les besoins de déploiement des opérateurs dans les années à venir, les options disponibles, la concertation locale (comment se conduit-elle ? comment se construit-elle ? il faudra que l'on dise et que l'on écrive des choses), le débat juridique qui a été évoqué encore une fois à la fin et puis, la communication publique, qu'elle soit nationale, gouvernementale ou locale, qui a besoin d'être absolument renforcée, c'est le fossé que vous avez évoqué à l'instant, j'en suis très conscient.

Je vous propose de noter aussi sur votre calendrier un 2<sup>ème</sup> rendez-vous qui serait le 14 mai au matin et le 15 mai toute la journée.

La question de la documentation : ce qui est normal, c'est que l'on bénéficie tous de la même documentation. Il y a déjà un certain nombre de documents qui ont été distribués. On va entendre un certain nombre d'exposés avant la fin de la matinée. Je pense qu'on va avoir besoin de définir, si on ne le fait pas aujourd'hui... J'espère qu'une feuille a circulé avec les noms et les adresses électroniques en temps réel, et que l'on ne soit plus, technologie oblige, dépendant des adresses mal fichues, bref que l'on arrive à travailler en temps réel et qu'entre aujourd'hui et le 6 mai, on puisse définir très précisément la liste des documents que vous proposez de partager, en sachant que notre secrétariat pourra déjà tracer une première trame.

Je terminerai ce propos liminaire en disant pourquoi je suis là. Il se trouve que, comme Madame BACHELOT-NARQUIN l'a rappelé, j'ai été il y a longtemps directeur général de la santé et maintenant, je dirige un organisme de recherche depuis huit ans. Finalement, après une vie professionnelle qui a été bien remplie, je suis préoccupé de l'interface entre la connaissance innovante – je ne suis pas, pardon, Madame BACHELOT-NARQUIN, un spécialiste des technologies innovantes – et la société. C'est un vrai sujet, comment la société peut-elle maîtriser l'incertitude, ce qui me paraît plus ambitieux que de vouloir maîtriser le risque ? Le risque, comme les médecins le font, comme plein de gens qui prennent des décisions, il y a les avantages et les inconvénients, et il faut tenir compte de tout cela. Je n'imagine pas que cette table ronde ne sorte pas par le haut et qu'elle ne soit pas un modèle d'exercice démocratique. Il y a d'autres exercices démocratiques, comme les conférences de consensus. Nous n'avons pas le droit à l'échec.

Enfin, dernier mot, le troisième mot qui a été beaucoup cité après « information » et « transparence » est « recherche ». Je ne suis pas missionné par le ministère de la recherche, mais c'est un sujet, avec quelques autres autour de cette table, que je connais un peu moins mal que les autres et je suis assez d'accord avec ceux d'entre vous qui ont dit et affirmé à quel point ce volet-là est un volet essentiel – connaissance innovante veut dire recherche – et qu'on peut sûrement faire mieux, mais c'est à nous de l'inscrire complètement dans le programme et dans nos conclusions. Voilà les quelques mots qui expliquent à la fois pourquoi je suis là et ce que je peux vous proposer en termes de méthodologie.



A l'évidence, avec quelque cinquante personnes autour de la table, je ne vais pas rouvrir un tour de table sur ce point de méthodologie. S'il y a des points qui vous choquent profondément, sachant que c'est très subjectif, je donne la parole à deux ou trois d'entre vous. Je ne voudrais pas rouvrir un tour de table complet, on se revoit, que personne ne soit frustré de ne pas prendre la parole aujourd'hui parce qu'il a été prévu qu'on s'arrêterait à 12 heures 30, ce qui, à coup sûr, est raté. Nous devons bénéficier de quatre exposés qui font entrer de plein pied dans l'expertise et je voudrais leur donner la parole par courtoisie élémentaire. Quatre demandes de parole : ce sera quatre seulement.

### **Stephen KERCKHOVE**

Je suis choqué non pas de la méthodologie à venir qui va sans doute s'améliorer, mais par le dossier qu'on nous a donné. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a raison de nous interpellier sur le contenu des dossiers. J'ai par mégarde ouvert le cédérom qu'on nous a livré avec le dossier et je suis stupéfait de constater que, sur 36 documents, dix fichiers viennent de l'AFOM. J'aimerais donc savoir comment a été constitué ce dossier. Avez-vous fait appel à l'AFOM pour leur demander des documents ? Pour quelle raison n'avons-nous pu fournir aucun document ? J'espère que l'équilibre qu'on appelle de nos vœux dans le débat va être un tout petit peu plus rééquilibré.

### **Jean-François GIRARD**

Compris.

### **Stephen KERCKHOVE**

J'aimerais avoir des explications : comment a été constitué ce dossier ?

### **Jean-François GIRARD**

Je ne vais pas vous donner d'explications là maintenant. Je n'ai pas d'explications. L'honnêteté, cela marche comme cela. Je n'ai pas la langue de bois. Effectivement, je n'ai pas d'explications et je trouve l'asymétrie gênante. Je ne dis pas qu'elle est choquante, elle doit s'expliquer, elle est tout au plus gênante. J'ai entendu votre position, je la regrette parce que ce n'est pas comme cela qu'on commence un travail. On la modifiera, on va veiller à comprendre, mais pas forcément sur table, et deuxièmement à arriver à une situation qui satisfasse tout le monde parce que la documentation par définition est le bien public. Merci.

### **Michèle RIVASI**

Au niveau du planning, le 6, 14, 15, vous n'avez pas indiqué quels sont les points forts. Quand invite-t-on les experts ? A-t-on des moyens financiers pour inviter des personnes qui nous semblent crédibles ? En même temps, vous savez qu'il y aura toujours un débat expert contre expert. En même temps, je ne veux pas toujours entendre ce truc : « l'OMS déclare qu'il n'y a pas de risque », « l'AFSSET déclare qu'il n'y a pas de risque ». Je crois qu'on va terminer en disant : « il y a des études qui montrent qu'il y a des risques et des études qui montrent qu'il n'y a pas de risques », mais au moins que tous les participants puissent voir à quels types de risques on a à faire. Est-ce que ce sont les tumeurs au cerveau par rapport aux antennes ? Est-ce que c'est l'augmentation des cancers ? *Et cætera*. Comment fait-on concrètement ? Y a-t-il une thématique par journée ? Et puis, les médecins, parce que c'est bien aussi d'avoir des médecins. Cela existe en France, les médecins.

**Jean-François GIRARD**

C'est intéressant, tout à l'heure, quand je cherchais l'autre catégorie qui a été oubliée à côté des assureurs, c'est freudien, c'était les médecins.

**José CAMBOU**

Je voudrais que vous nous donniez avant la fin de la matinée un contact précis comme secrétariat de cette table ronde.

**Jean-François GIRARD**

Merci.

**Etienne CENDRIER**

Je trouve que faire la séparation entre antennes et téléphones portables n'est pas opérant et contribue à brouiller le message puisque plusieurs études montrent que les effets sont cumulatifs sur les antennes-relais. C'est un tout, c'est un ensemble, cela contribue à diviser la population. On l'a dit, il y a des utilisateurs, il y a des riverains d'antennes, ce sont souvent les mêmes, il faut à mon avis joindre les deux dossiers. Ce sont les mêmes effets sur la santé, ce sont les mêmes éléments, il serait dommage de participer à une désinformation, comme on l'a déjà regretté auparavant, qui dissocierait les deux et qui ferait qu'il y aurait un risque choisi pour les utilisateurs de téléphone portable et un risque subi pour les riverains des antennes-relais qui sont l'épine dorsale du système. Il faudrait joindre les deux problématiques.

**Jean-François GIRARD**

Merci beaucoup.

**Didier TRUCHET, Professeur de droit, université Paris II**

La dimension juridique du sujet qui nous occupe n'est pas essentielle, ce qui est une manière pour moi de dire que ma présence tout au long cours n'est sans doute pas indispensable. Je suis naturellement prêt, puisque je suis là, à discuter avec vous des questions juridiques qui ont été soulevées. J'ai pu observer, y compris dans la bouche des Ministres d'ailleurs, qu'il y avait un certain flou sur cette question, mais je souhaiterais que l'ordre du jour des journées que vous programmez soit suffisamment précis pour que, les uns et les autres, nous puissions éventuellement venir aux seuls moments où nous serons vraiment utiles.

**Jean-François GIRARD**

Merci beaucoup, Monsieur.

**Michel SETBON**

Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de séparer le groupe en thématiques orientées sur des questions qu'il faudrait documenter et sur lesquelles il faudrait apporter des réponses plus fondées ? En termes méthodologiques, je crois que la 1<sup>ère</sup> étape est d'établir une liste de questions qui font consensus dans le groupe, que l'on se répartisse l'élucidation ou la réponse à ces questions en mini-

groupes et que l'on puisse ensuite restituer à l'ensemble du groupe. Cette méthode vous conviendrait-elle ?

### **Jean-Marie DANJOU**

Juste pour rassurer les associations, l'AFOM n'a pas participé à l'élaboration de cette disquette. Les documents de l'AFOM qui sont dedans, à ma connaissance, sont des documents publics que, de toute façon, vous pouvez vous procurer par ailleurs.

### **Un intervenant**

Si on fait une matinée de travail, serait-il possible de la commencer avant 10 heures pour les provinciaux qui pourraient, du coup, rentrer et être disponibles l'après-midi ?

### **Jean-François GIRARD**

Ce bref échange de commentaires rebondissant sur les propos que j'avais pu tenir n'est pas le début de notre table ronde. En particulier, la question posée par Monsieur SETBON – doit-on se scinder en groupes et quelle est la liste des questions ? – sera traitée lors de la première heure de la journée du 6 mai. Je n'ai pas d'hostilité sur le principe de définir une liste de questions et éventuellement de se séparer, en sachant que j'insiste sur la qualité de la globalité de la présentation. Si on se sépare, on perdra peut-être cet aspect des choses.

Deuxièmement, sur le secrétariat, vous aurez une adresse très précise avant la fin de la séance.

Troisième point, puisqu'on ne travaille que le matin le 14, ne pourrait-on pas commencer plus tôt, ce qui veut dire que les provinciaux comme on dit, et j'en sais quelque chose, arriveront la veille au soir. Moi, je suis assez d'accord pour commencer à 8 heures 30 et avoir une grande matinée. 9 heures, allez.

Enfin, sur l'expertise, Madame BACHELOT-NARQUIN l'a dit, vous êtes chargés d'être accompagnés par les experts que vous souhaitez voir prendre la parole auprès de vous dans cette enceinte. Je maintiens cet aspect des choses. Le choix qui a été fait n'est pas une négation de l'expertise. Le choix des Ministres et du Gouvernement est d'avoir une table ronde de ce type pour débattre entre les différentes composantes de la société. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté. Si vous pensez qu'il faut qu'il y ait un débat scientifique, on peut modifier... Moi, je ne me sens pas capable d'arbitrer le débat scientifique. Je me sens tenu de prendre le produit de ce qu'est la connaissance scientifique, de le livrer et que nous en fassions ce que nous pensons pouvoir faire à l'instant t en fonction du point de vue, mais le débat scientifique a besoin, c'est vrai, d'exister ailleurs ou par écrit. Il me semble que c'est la position la plus efficace, la plus confortable et la plus respectueuse de ce que nous sommes tous que de ne pas avoir uniquement un débat scientifique. Si vous voulez qu'il y ait un débat scientifique dans cette salle, moi, je peux le construire et on s'amusera, mais ce n'est pas cela. La table ronde est un échantillon représentatif de la société qui a des responsabilités. Je suis prêt à revenir sur cet aspect le 6 mai et tout le temps. On a dit que l'on s'arrêterait à 12h30, ne faites pas un procès d'intention d'emblée. Moi, je veux bien, mais à ce moment, êtes-vous tous prêts à consacrer, alors qu'il est 12 heures 30, une heure de plus pour écouter les orateurs que l'on a invités ? De toute façon, ne vous inquiétez pas, on se prendra le téléphone dès cet après-midi et on trouvera une solution, c'est comme cela que je fonctionne. On

peut peut-être continuer. Je crois avoir repris à peu près les commentaires qui ont été faits. Un dernier, Monsieur CENDRIER.

### **Etienne CENDRIER**

La différence entre antennes et téléphones.

### **Jean-François GIRARD**

Initialement, je vous disais : le thème du 6 mai sera « antennes ». Je vous propose, pour trancher cette question, de dire : au début du 6 mai, on part avec « antennes », mais si, lors de la première heure, le point de vue émerge qu'il faut traiter de façon intriquée « antennes » et « téléphonie », nous le prendrons comme tel. Moi, je n'ai pas d'*a priori*. Simplement, il faut être pragmatique. Quand on anime un débat avec cinquante personnes, il ne faut pas avoir quarante questions à traiter en même temps. J'ai cette préoccupation en votre nom.

### **Michèle RIVASI, CRIIREM**

Si je peux me permettre, c'est un peu cafouilleux si on se dit « le 6, on fait un point d'abord sur l'état de la science », parce que, s'il n'y avait pas de problèmes de santé, on ne serait pas là. Si nous voulons inviter des experts, j'aimerais que cela se fasse sous l'invitation de l'Etat français parce que cela a plus de poids. Si c'est la CRIIREM, si c'est Agir pour l'environnement, un, on n'a pas les moyens financiers, et deux, il faut un statut. Donc on se met d'accord sur un certain nombre d'experts, on prend la journée pour mêler antennes et téléphonie parce que ce sont les mêmes ondes, où on en est sur la recherche ? Au moins on aura le même *background* de connaissances avec ce qui existe à différents niveaux. Et là, cela a une logique parce qu'on ne peut pas parler de tout et de rien. Il faut que l'on sache d'où on part, quels sont les nœuds de discussion et ensuite où on va aller. Mais j'ai besoin de votre aval pour qu'on les invite au nom de l'Etat français.

### **Jean-François GIRARD**

Je n'accepterai pas trois fois qu'on se traite de cafouilleux entre nous. Deuxièmement, c'est une chose que d'avoir un état de l'art de l'expertise, de la connaissance, et c'en est une autre que d'inviter des experts. Je n'ai aucune hésitation sur le besoin d'avoir une présentation de l'ensemble des données scientifiques qui contribuent à ce qu'est la connaissance, quelle qu'elle soit, quelque incertaine ou certaine qu'elle soit. Cela n'implique pas immédiatement qu'il faille inviter des experts. Attendez, les experts ne sont pas plus neutres que quiconque, soyons honnêtes entre nous. Je vous promets que j'en connais un certain nombre, j'en gère 2 300, c'est un leurre, je suis presque capable de dire cela. Quoi qu'il en soit, je vois bien que vous soumettez un problème : faire inviter par la table ronde et donc par l'Etat des experts. Cela mérite que je cherche ne serait-ce qu'à trouver les crédits, je ne vais donc pas vous répondre tout de suite, je trouverai la réponse dans les 48 heures. A ce moment-là, si on modifie par rapport à l'attitude qui a été choisie jusqu'à maintenant, je vous le fais savoir et on s'organise en fonction.

### **Une intervenante**

Cela pose encore plus le problème du délai pour le coup. Si on doit encore attendre d'avoir des solutions.

**Jean-François GIRARD**

Je suis d'accord, mais je suis obligé de faire un certain nombre de choix méthodologiques. Je ne peux pas tout concilier. Je ne peux pas concilier le fait de se mettre à travailler vite et puis que l'on ait les délais nécessaires pour prendre des experts. Vous avez raison, mais animer 50 personnes, c'est passer son temps à faire des conciliations entre les deux solutions les moins négatives. Si vous en êtes d'accord, on se retrouve le 6 à 10 heures dans cette salle avec comme perspective de commencer par reprendre le débat sur la méthodologie, sur ce que l'on veut faire et sur la pondération entre les différents points. Entre-temps, on aura tranché le problème de la contribution des experts.

Je voudrais vous proposer maintenant de donner la parole, comme il est prévu dans l'organisation de la table ronde, à quatre intervenants qui, au départ, avaient droit à quinze minutes chacun. Si vous me le permettez, je leur demanderai de ne parler que pendant dix minutes. Dans un premier temps, c'est, pour le compte de l'agence nationale des fréquences, Monsieur Arnaud MIQUEL qui fait un panorama des technologies utilisant des radiofréquences.

## Présentations

### **I. Panorama des utilisations de la technologie des radiofréquences**

**Arnaud MIQUEL, ANFr**

Bonjour, merci, je vais essayer de réduire mon exposé sans parler plus vite, c'est-à-dire de sauter quelques planches. Vous me pardonnerez la présentation quelquefois rapide d'un domaine assez complexe. Vous noterez que j'ai modifié le titre : plutôt que « panorama des technologies utilisant des fréquences », j'ai préféré « panorama des utilisations de la technologie des radiofréquences », sinon on partait pour une heure et demie d'un exposé extrêmement complexe.

Vous avez ici une planche classique sur laquelle je ne vais pas m'appesantir des ondes électromagnétiques avec :

- à gauche, les basses fréquences, les utilisations : transport, industrielles, domestiques ;
- les radiofréquences ;
- tout ce qui est spectre infrarouge, lumière visible, rayons ultraviolets et ensuite rayonnement ionisant.

Je ne vais traiter que des ondes radioélectriques. Suivant les définitions, c'est entre 9 kilohertz et 3 000 gigahertz avec des applications que vous voyez sur l'écran :

- des applications de transport maritime, radionavigation ;
- des applications de radiodiffusion de télévision ;
- des applications radios amateurs ;
- des applications de transport aéronautique radionavigation ;
- des applications de défense (radars, etc.) ;
- des applications de réseaux de sécurité (systèmes de sécurité antivol, etc.) ;

- des applications de télécommunications (service fixe, service mobile, réseaux locaux) ;
- des applications par satellite (mobile, télévision, télécommunications) ;
- des applications au profit de services scientifiques (observation de la terre, météorologie, radioastronomie) ;
- des applications de radionavigation par satellite, etc.

Et une multitude d'autres applications, difficiles à présenter sur une seule planche. Vous noterez sur cette planche des éléments très différents : des émetteurs, des récepteurs (poste de radio et de télévision), des éléments qui sont perçus comme des récepteurs, mais qui sont aussi des émetteurs (téléphone portable) et puis un mouton noir, un four à microondes, au milieu, j'en reparlerai à la fin de mon exposé. L'objectif de mon exposé sera de vous montrer la variété des utilisations et l'encadrement international, au-delà de la réglementation santé, de ces utilisations.

Je ne vais pas m'appesantir sur cette planche. Elle présente l'extrême imbrication des usages. Quand on parle d'une fréquence pour un usage, c'est en général faux. Les fréquences sont utilisés à tous les usages qui peuvent être utilisés de manière simultanée sur la même fréquence, avec un partage géographique, un partage dans le temps, un partage dans les formes d'ondes, un partage dans l'espace entre de l'utilisation terre vers sol et de l'utilisation faisceaux hertziens, etc.

Règlement international des usages : une bible, enfin, ce n'est pas tout à fait une bible parce qu'elle est changée tous les trois ou quatre ans, c'est le règlement des radiocommunications publié par l'Union internationale des télécommunications qui est un traité international renégocié tous les trois ou quatre ans qui fixe les usages par fréquence autorisés et coordonnés au plan mondial. Cela veut dire qu'un pays peut utiliser des fréquences à un autre usage que ce qui est prévu dans le règlement, mais dans ce cas-là, elles ne sont pas protégées sur le plan international, c'est-à-dire que cette utilisation, dès lors qu'elle brouillerait une utilisation d'un autre pays, serait interdite. Ce règlement fixe, bande de fréquence par bande de fréquence, de 9 kilohertz jusqu'à 275 mégahertz, tous les usages autorisés et coordonnés au plan international.

Ce règlement international est traduit en réglementation française par un tableau national de répartition des bandes de fréquence, qui est mis à jour régulièrement, notamment à chaque édition du règlement des radiocommunications, mais aussi à chaque fois qu'il y a une nouvelle directive européenne ou simplement un nouvel usage qui se développe en France. C'est une répartition des usages des bandes de fréquence autorisées par le règlement des radiocommunications entre les affectateurs de fréquence.

Les affectateurs de fréquence se répartissent en trois groupes :

- Un groupe d'administrations et de ministères (aviation civile, espace, intérieur, météo, coordination maritime, radioastronomie) qui utilisent les fréquences à leur propre profit et qui n'ont le droit d'utiliser que les fréquences qui leur sont attribuées par l'intermédiaire du tableau national de répartition des bandes de fréquence.
- Deux autorités indépendantes, l'ARCEP et le CSA, qui n'utilisent pas elles-mêmes les fréquences, mais qui sont chargées par l'intermédiaire de licences de donner les droits d'usage de ces fréquences correspondantes soit pour des utilisations commerciales pour l'ARCEP soit pour des utilisations audiovisuelles pour le CSA. Ces licences ne sont pas une vente des

fréquences, mais une mise à disposition pour un temps donné avec des conditions très précises, les fréquences restant propriété de l'Etat.

- Un dernier groupe outre-mer avec des répartitions un peu compliquées entre les autorités des territoires d'outre-mer et l'Etat français.

Une planche sur laquelle je ne vais pas m'approfondir : en répartissant les bandes de fréquence de 9 kilohertz à 65 gigahertz avec différentes utilisations, vous voyez la part des fréquences utilisées par chaque affectataire dans les bandes considérées. Je rappelle à nouveau sur ce transparent qu'il y a de nombreuses possibilités d'utilisation des mêmes fréquences à plusieurs usages, et donc par plusieurs affectataires.

Des exemples d'émetteurs : TVFM, vous connaissez tous, des émetteurs divers, station terrienne, un site radioélectrique qui comporte à la fois des antennes de radiotélévision (station-relais) et des antennes de radiodiffusion, une antenne-relais pure et dure d'une macro-station et puis, ici, vous avez dans une allée marchande d'un centre commercial une antenne qui est équivalente à celle-là sur le plan des fonctionnalités, qui couvre l'allée centrale du centre commercial, c'est la même chose, sauf que l'une passe plus inaperçue que l'autre. Quand on regarde l'exposition au champ d'une personne qui passe sous cette antenne-là, donc assez proche... Les chiffres qui ont été cités tout à l'heure dans les enregistrements des mesures faites sur le site carte radio, l'agence nationale des fréquences, cette antenne, c'est un exemple d'implantation avec une mesure pied d'antenne d'un champ dû à cette fréquence-là de l'ordre, en mesure instantanée, de 10 volts par mètre, alors que, 10 volts par mètre, dans les endroits où les gens passent, on ne voit jamais cela. Les microcellules, qui paraissent une panacée, doivent être considérées dans un ensemble.

Une planche un peu compliquée sur les antennes. Je vais essayer de le faire simple. Pour caractériser les antennes, on parle souvent de la puissance des antennes ou du champ. On a la puissance tout court, la PIRE, la PARE et plus personne ne sait de quoi il parle et compare des chiffres sans trop savoir ce que c'est. Il existe 2 grandes catégories d'antenne : des antennes omnidirectionnelles qui répartissent leur énergie dans tout l'espace environnant de manière homogène, isotrope. Ce sont des antennes théoriques, cela n'existe pas, il existe des antennes plus ou moins omnidirectionnelles et des antennes directionnelles qui focalisent l'énergie qu'elles reçoivent dans une direction privilégiée qu'on appellera souvent le lobe principal de l'antenne avec le gain de l'antenne dans cette direction. L'antenne, de ce point de vue, est adaptée à son application. Les antennes des équipements terminaux, des Wifi, des appareils de faible portée, en général, n'ont pas de direction privilégiée, elles émettent leur énergie dans tout l'espace environnant de manière à peu près homogène. Il y a une situation intermédiaire pour les antennes de radiodiffusion et les réseaux mobiles avec une diffusion assez large sur le plan horizontal, mais qui évitent d'arroser le ciel pour rien ou la terre juste en dessous pour rien. Et puis, il y a des antennes avec une très grande directivité que sont les antennes de faisceaux hertziens d'une parabole à une autre parabole, en évitant de mettre de l'énergie ailleurs parce que c'est de la puissance dissipée pour rien.

Vous avez l'illustration à gauche d'une antenne du type téléphonie mobile avec une coupe verticale, une hauteur de 50 mètres, une antenne à une trentaine de mètres. Voilà ce que l'on appelle le lobe principal de l'antenne, des lobes secondaires parce qu'on évite jamais des phénomènes de non-directivité absolue et puis la puissance rayonnée qui se fait principalement dans ce lobe-là avec une couleur qui matérialise l'intensité du rayonnement.

Vous avez en bas un exemple de grande directivité avec un faisceau hertzien, la même hauteur, mais une beaucoup plus grande directivité.

Quand on parlera de PIRE (puissance isotrope rayonnée équivalente) d'une antenne, ce n'est pas la puissance de l'antenne, c'est la puissance qu'aurait une antenne qui rayonnerait de manière isotrope partout, qui produirait pour l'antenne directive que l'on considère le même résultat dans le lobe principal. La puissance rayonnée par l'antenne reste la puissance injectée à l'antenne. Par contre, pour comparer des antennes de puissance différente et de type différent, on emploie la PIRE. La PIRE, c'est un peu plus compliqué, je ne vais pas rentrer dans le détail, elle est plutôt employée pour les systèmes de radiodiffusion. La PIRE et la PARE font en gros dix fois la puissance injectée à l'antenne pour les exemples classiques.

Sur cette planche, vous avez une comparaison des puissances types pour différents types d'utilisation radiodiffusion communication électronique. En bleu foncé : exemples radiodiffusion (radiodiffusion FM, radiodiffusion télévision, future radiodiffusion télévision mobile personnelle), avec des puissances injectées à l'antenne de quelques watts à quelques kilowatts pour la radiodiffusion FM, quelques dizaines de kilowatts pour la TV et quelques centaines de watts pour la télévision mobile personnelle. Une PARE à peu près dix fois supérieure avec quelques exceptions sur des grands émetteurs FM ou des grands émetteurs TV qui vont jusqu'à des coefficients jusqu'à quelques centaines de kilowatts.

Ensuite, trois lignes en vert pour des systèmes de radiocommunication : des réseaux professionnels, des réseaux de téléphonie mobile (GSM, UMTS) et puis des systèmes du type WiMAX avec des puissances injectées à l'antenne tout à fait comparables, de quelques dizaines de watts et des PIRE de quelques centaines de watts, ces antennes étant assez directives (toujours le coefficient 10). Je le rappelle encore une fois, cette PIRE n'est pas la puissance rayonnée par l'antenne, mais la puissance que rayonnerait une antenne équivalente si elle diffusait dans toutes les directions et qui aurait les mêmes résultats dans la direction de l'antenne.

Vous voyez quelque chose d'un peu plus précis sur les réseaux de téléphonie mobile avec les macro-cellules d'une puissance de quelques dizaines de watts et d'une PIRE de quelques centaines de watts, et puis des microcellules (pour couvrir une rue étroite dans une ville) et pico-cellules (pour couvrir un entrepôt, un lieu fermé) avec des puissances dix à cent fois inférieures.

Vous voyez un mouton noir là-dedans : le terminal de téléphonie mobile, GSM, UMTS, qui est un mouton noir au sens où ce n'est pas un équipement fixe, mais un équipement mobile. Avec des puissances de l'appareil qui sont d'un maximum de 250 milliwatts et un débit d'absorption spécifique (le débit avec lequel l'énergie est absorbée par unité de masse du tissu considéré : là, c'est 10 grammes de tissu de la tête) inférieur à 2 watts par kilo. Vous noterez que, pour le GSM, il y a 2 puissances : une puissance égale à l'UMTS pour le poste de téléphone et une puissance crête inférieure à 2 watts.

Sur la planche suivante, j'explique cette différence que l'on appelle une puissance crête. Là, je vais rentrer un peu dans la technologie en essayant d'être simple. Vous avez ici 6 enregistrements temporels de signaux produits par 6 applications. L'abscisse est l'échelle de temps : 4 millisecondes par graduation, 2 millisecondes, 0,5 milliseconde... Donc des échelles de temps de l'ordre de la milliseconde. En ordonnée, vous avez le niveau de champ. Le premier signal est l'enregistrement d'une télévision analogique. Vous reconnaissez un programme caractéristique : l'indicateur du retour trame du balayage. Le 2<sup>ème</sup> signal est l'enregistrement d'une télévision numérique de terre



(TNT). Le 3<sup>ème</sup>, c'est UMTS, que ce soit antenne-relais ou téléphone GSM, il y a exactement le même signal. Les 3 signaux du dessous, c'est le GSM. Vous trouvez une caractéristique très précise sur le GSM qui repose sur une technologie à base de partage de la même fréquence par le temps. Un téléphone n'émet qu'un huitième du temps dans une fréquence donnée, les sept autres huitièmes du temps sont utilisés par neuf autres téléphones qui émettent à leur tour. L'énergie du téléphone, quand on fait la moyenne de tout cela, c'est au maximum 250 milliwatts ; si vous ne prenez que les pics, c'est 2 watts. Vous voyez une caractéristique très particulière de ce téléphone GSM avec une utilisation TDMA, de division en multiplexage temporel, c'est ce que les associations appellent souvent du téléphone pulsé. En France, on réserve plutôt les impulsions à des signaux radars avec des impulsions extrêmement grandes par rapport au temps, nos homologues suisses appellent cela des signaux pulsés.

Les deux données suivantes sont des signaux des antennes-relais. GSM : vous avez ici ce que l'on appelle la voie balise, une partie de l'antenne qui donne les références aux servitudes du réseau, plus, dans les sept intervalles de temps restants, sept communications téléphoniques, tous ramenés à la même puissance. Et puis, là, vous avez les voies de communication classiques : ici, vous avez huit communications, la neuvième reprend ici, chaque communication n'occupe qu'un huitième du temps avec une puissance adaptée à la liaison qui se passe entre l'antenne-relais et le téléphone.

Je passe sur le nombre de stations, simplement pour caractériser le fait qu'il y a une grande fantaisie dans les chiffres donnés : 40 000 antennes, 140 000 antennes, 60 000 antennes. Vous avez ici les chiffres enregistrés. Ce que l'on appelle « station » dans le jargon de l'agence, c'est un mât-support avec un certain nombre d'aériens de la même technologie et du même opérateur. Pour le premier point, vous avez 47 000 stations GSM. Cela veut dire que vous avez 47 000 mâts-supports avec des antennes GSM d'un même opérateur. S'il y a deux opérateurs sur le même mât-support, cela fait 2 stations.

On sépare UMTS et GSM. Quand je vois dans la presse 48 000 antennes, cela représente à peu près... Sachant qu'il y a presque toujours mutualisation entre GSM et UMTS, vous voyez que c'est le même chiffre.

Ensuite, radiodiffusion, réseaux hertziens, police, gendarmerie... Total : 140 000 + plusieurs dizaines de millions d'équipements terminaux et d'appareils de faible portée de puissance diverse, à commencer par les téléphones mobiles, par environ 30 000 stations d'une PIRE comprise entre 1 watt et 5 watts qui font l'objet d'une déclaration, mais sans autorisation, alors que les stations de PIRE supérieure à 5 watts demandent une autorisation, et puis des appareils de faible portée et de faible puissance divers (téléphone, bracelet d'identification pour bébé, contrôle d'accès, oreillette *bluetooth*...). Vous avez ici l'extrême diversité des appareils de faible puissance qui font tous l'objet d'une réglementation extrêmement précise, soit de directives européennes, complétées éventuellement par des décisions de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

Enfin, une dernière planche pour conclure mon exposé sur le mouton noir de ma première planche : le four à microondes. Il y a des appareils industriels, scientifiques ou médicaux qui utilisent la radiofréquence à des fins industrielles, scientifiques ou médicales. Les bandes de fréquence sont précises et autorisées par les règlements nationaux et internationaux. Ces appareils doivent répondre à des normes produits spécifiques.

**Jean-François GIRARD**

Merci beaucoup et pardon d'avoir contracté votre exposé. Il reste trois exposés. L'un est confié à un représentant de la DG SANCO qui est là : je propose de l'écouter parce que je ne sais pas s'il sera des nôtres d'autres fois. Par contre, les deux derniers exposés (comparaison des réglementations européennes et réglementations françaises) font l'objet de textes écrits, je suppose. Au-delà de ces textes écrits, est-ce que vous-même ou l'un de vos collègues accepterait de les reporter au 6 mai ? Merci beaucoup. Je vous propose d'écouter, pour un exposé de 10 minutes, le représentant de la DG SANCO sur la position de la Commission européenne et les recommandations européennes de 99 et expertise du CEDIR.

**II. Position de la Commission européenne, recommandations européennes de 1999 et expertise du CEDIR****Bernardo DELOGU, Commission européenne**

Merci beaucoup, je voudrais tout d'abord remercier la direction de la santé d'avoir invité la Commission européenne à présenter l'action de l'Union européenne en matière d'exposition aux champs électromagnétiques. Je vais tâcher d'être très bref (10 minutes). Mon objectif est surtout d'expliquer quelles sont les finalités, le contexte, mais aussi les limites de l'action de l'Union européenne dans ce domaine et aussi de vous présenter la position de la Commission en ce moment sur la base de l'état des connaissances que nous avons suite à des consultations d'experts organisés dans un comité scientifique. Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet du principe de précaution au niveau de l'Union européenne et des intentions de la Commission pour le suivi de ce problème qui ne préoccupe pas seulement l'opinion publique en France mais l'ensemble des Etats membres.

Je voudrais commencer par les objectifs de l'Union européenne. Au niveau de l'Union européenne, en ce qui concerne les champs électromagnétiques, il y a deux objectifs complémentaires :

- un objectif de santé publique : appuyer l'action des Etats membres en vue de la limitation de l'exposition ;
- un deuxième objectif qui est tout à fait complémentaire : harmoniser les règles techniques en ce qui concerne certains dispositifs émettant des champs électromagnétiques, tout en assurant un haut niveau de protection, ce qui est une obligation prévue par le traité.

Ces deux objectifs qui sont liés sont encadrés par des dispositions différentes du traité et le traité établit des responsabilités et des pouvoirs qui sont très différents. En ce qui concerne l'aspect santé publique, l'Union européenne et la Commission par conséquent a des pouvoirs relativement limités. Par contre, c'est un pouvoir, une obligation et une responsabilité au niveau européen d'assurer la libre circulation des produits, et par conséquent, d'harmoniser autant que nécessaire les règles techniques applicables aux dispositifs en question.

En ce qui concerne l'aspect santé publique, ce qui est prévu par le traité et qui est fait, c'est de mettre en place des actions d'accompagnement, d'encouragement, de coordination et de support aux politiques nationales. L'Union européenne n'harmonise pas, n'a pas de base juridique pour harmoniser : cela explique pourquoi nous n'avons pas un texte législatif, une réglementation européenne dans le domaine de l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Le traité prévoit la possibilité pour le Conseil d'adopter des réglementations. C'est ce que le Conseil a fait en 1999 avec la recommandation 519 qui a été mentionnée à plusieurs reprises. Cette recommandation couvre l'ensemble de la bande de fréquence qui intéresse les applications pratiques, des fréquences stationnaires qui sont intéressantes pour les dispositifs médicaux, etc. jusqu'aux radiofréquences qui intéressent cette table ronde, les télécommunications en particulier. C'est un instrument qui n'est, par définition, pas obligatoire, cela ne crée donc pas d'obligation pour les Etats membres, c'est un instrument souple. L'objectif fondamental est d'établir un cadre commun des restrictions de base et des valeurs de référence. Je vais y revenir dans un instant.

Etant donné qu'il n'y a pas d'harmonisation communautaire, les Etats membres ont la faculté d'établir des dispositions plus restrictives, donc un niveau de protection supérieur. Cela explique pourquoi nous avons une diversité des niveaux qui ont été établis dans les Etats membres, même si partout la recommandation a été prise en considération. Nous avons à la fois un certain nombre d'Etats membres qui se sont alignés sur la recommandation et d'autres qui ont introduit des dispositions supplémentaires qui, parfois, sont différenciées au niveau régional. En Belgique, même s'il s'agit d'un pays relativement petit, vous trouvez une différence entre les différentes régions. En général, ces mesures ont été établies sur la base de considérations de précaution. Nous n'avons pas connaissance, en dépit des consultations que nous avons faites avec les Etats membres en question, des bases scientifiques particulières qui ajouteraient quelque chose à ce que l'on sait déjà. Cela a été vraiment des décisions politiques basées sur des considérations de précaution.

La recommandation vise exclusivement les effets « avérés », immédiats ou aigus :

- effets nocifs sur le système cardiovasculaire et le système nerveux central (0-1 Hz) ;
- effets nocifs sur le système nerveux (1Hz-10 MHz) ;
- stress thermique généralisé du corps et échauffement localisé des tissus (100 KHz-10 GHz) ;
- échauffement des tissus à la surface du corps ou à proximité de cette surface (10-300 GHz).

Pour les radiofréquences, il est bien connu que les effets qui sont visés par la recommandation sont des effets thermiques. Dans leur ensemble, ces effets ne sont pas des effets anodins. Les préoccupations actuelles du public portent surtout sur les risques de cancers, mais il ne faut pas oublier que ce niveau de protection est, de toute façon, justifié et nécessaire parce que ces effets sont des effets dangereux sur la santé.

La recommandation contient des restrictions de base et des valeurs de référence. Les restrictions de base sont relatives à des paramètres au niveau du corps, donc sont directement liés aux effets biologiques visés, alors que les niveaux de référence sont plutôt des niveaux indiqués pour faciliter l'application. Quand ils sont respectés, on s'attend à ce que les restrictions de base soient aussi respectées. Dans certaines situations particulières, il peut être nécessaire d'avoir une modélisation ad hoc. Ces valeurs sont modulées selon la fréquence. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a un certain niveau de précaution qui est introduit dans la recommandation elle-même. Il y a un facteur de sécurité d'environ 50 qui a été introduit. Cela dit, ce facteur de sécurité vise à garantir que les effets visés ne se produisent pas en toutes circonstances. C'est un facteur qui a été introduit avec une finalité qui est tout à fait liée aux objectifs et à la portée de la recommandation.

J'insiste sur le fait qu'il y a des effets qui ne sont pas visés par définition, il s'agit de ceux dont l'état des connaissances scientifiques ne permet pas, à l'heure actuelle, d'établir la réalité et encore moins une caractérisation exposition-effet. Toute la logique de cette recommandation est une

logique quantifiée. Il s'agit de donner des chiffres qui garantissent la protection par rapport à certaines choses bien définies. Cette approche n'est pas faisable à l'heure actuelle par rapport à des effets hypothétiques par définition parce qu'on n'a pas la base de connaissances nécessaires.

La recommandation est alignée sur les lignes directrices qui ont été adoptées au niveau international par la commission sur les radiations non ionisantes. Cela dit, j'insiste sur le fait que la Commission a consulté des comités scientifiques indépendants pour s'assurer de la validité de ces lignes directrices toujours par rapport aux objectifs visés. A l'origine, le comité qui s'était prononcé était le comité scientifique directeur de la Commission, qui a été remplacé plus récemment par un comité scientifique qui s'occupe des risques émergents.

Quel est l'état des connaissances ? La Commission suit régulièrement le développement des connaissances et s'appuie pour cela sur la contribution de comités indépendants internationaux qui sont mis en place par la Commission elle-même sur la base d'une procédure de sélection transparente, des demandes de manifestation d'intérêt et une procédure de sélection. Il s'agit de comités qui travaillent dans des conditions d'indépendance : c'est une caractéristique et une demande constante. La Commission applique certaines procédures pour s'assurer de l'indépendance à la fois des experts qui participent et du processus.

Dernièrement, ce comité a rédigé un rapport qui a été finalisé en janvier 2009, qui a mis à jour les rapports précédents. Dans la dernière mise à jour, le comité a considéré 250 nouveaux rapports qui avaient été publiés depuis la dernière mise à jour en 2007. Il est important de noter que tous les comités scientifiques de la Commission procèdent sur base d'une approche qui est le « *wait of evidence* ». Il ne s'agit pas de trouver un compromis entre telle ou telle autre publication, mais il s'agit d'examiner de façon systématique et de faire une analyse critique de toute la littérature disponible, de juger de la qualité et de la portée des différents rapports et d'extraire ce que l'on peut dire de façon générale sur la base de ces rapports. Par conséquent, ce que le comité conclut ne correspond pas nécessairement avec telle ou telle autre publication. Vous pouvez trouver des publications qui disent le contraire, mais ces publications ont été considérées et pesées dans une approche globale.

Je ne voudrais pas rentrer trop dans les détails, donc je me limite à donner les quelques conclusions qui concernent les radiofréquences. Pour cela, j'ai repris une présentation qui a été faite par le rapporteur du groupe de travail du comité scientifique. J'ai même hésité à traduire cela en français pour ne pas introduire de distorsion dans la terminologie qui est utilisée.

En ce qui concerne les cancers, sur la base des trois niveaux de recherche – les études épidémiologiques, les études sur animaux et les études *in vitro* -, le comité estime qu'il est fort improbable que l'exposition puisse amener à une augmentation du cancer chez l'homme. Cela dit, le comité a noté le fait que l'exposition étant relativement récente, il n'est pas possible de s'avancer pour ce qui est des effets à plus long terme. Les études portent sur une période d'à peu près dix ans. Vous trouvez dans les autres pages de cette présentation les autres conclusions du comité. Je vous laisse les lire.

Je voudrais conclure par quelques considérations sur le principe de précaution. Je sais que le principe de précaution a été intégré dans la constitution française. Au niveau de l'Union, le principe de précaution est mentionné par rapport à la protection de l'environnement. Il est considéré applicable en général aussi à toute question concernant la santé humaine. Toutefois, il est encadré par un certain nombre de critères et de principes, y compris par la doctrine de la Cour de justice à

laquelle toutes les mesures communautaires sont soumises. Les mesures peuvent être annulées dans le cas où elles ne respectent pas certains principes fondamentaux. Un critère fondamental pour l'application du principe de précaution est que son application présuppose l'identification sur base d'une analyse scientifique préliminaire de faits potentiellement négatifs. La doctrine établie par la Cour interdit une approche purement hypothétique du risque. Dans la situation actuelle, en tenant compte de l'état des connaissances scientifiques, la position de la Commission est qu'il n'y a pas une base pour appliquer le principe de précaution au niveau de l'Union. Evidemment, cela est important pour ce qui est des responsabilités de l'Union, donc les aspects harmonisation. Par contre, quand il s'agit de protection de la santé publique, les Etats membres sont libres de faire ce qu'ils estiment nécessaire.

Ma conclusion est que la Commission est en train de suivre ce sujet. Il y a plusieurs actions qui sont nécessaires à notre avis. Tout d'abord, un renforcement de la recherche sur la base d'une stratégie qui soit beaucoup plus ciblée : nous ne pouvons pas nous baser seulement sur les études épidémiologiques qui prennent beaucoup d'années et qui n'ont pas donné jusqu'ici des résultats très utiles pour les décideurs. Nous sommes donc en train de réfléchir à une redéfinition de la stratégie de recherche. L'autre aspect, c'est le dialogue avec les opérateurs, à la fois pour améliorer les connaissances concernant l'exposition, mais aussi pour examiner les possibilités techniques et d'organisation pour garder l'exposition au niveau le plus bas possible. C'est une initiative que la Commission envisage de prendre dans les mois qui viennent. Troisième élément, l'amélioration de l'information du public. Il y a une clarification importante, mais cela ne concerne pas les radiofréquences, c'est la situation concernant l'association entre l'exposition aux basses fréquences provenant de lignes de transmission et la leucémie des enfants. Finalement, nous sommes engagés dans un dialogue suivi avec toutes les parties prenantes. On a organisé au mois de février un séminaire et on veut continuer à développer le dialogue. Merci bien.

### **Jean-François GIRARD**

Merci beaucoup, pardon de vous avoir un peu contraint, mais nous avons 35 minutes de retard. Je vous propose d'envisager de nous arrêter là.

### **Josée CAMBOU**

J'ai une demande très précise. Pourra-t-on avoir une traduction des principaux résultats de l'état des connaissances ? Tout le texte doit sans doute être passionnant mais il est en anglais. Une version française serait la bienvenue.

### **Jean-François GIRARD**

La Commission se chargera, de par ses statuts, de s'adapter à la langue locale. Merci beaucoup.

Je vous dois une information avant de nous séparer. Pour ce qui est de l'échange, je vous donne l'adresse électronique de Stéphane LE BOULER : « [stephane.leboulter@sante.gouv.fr](mailto:stephane.leboulter@sante.gouv.fr) ». Stéphane LE BOULER dirige le service recherche à la DREES. Mettez comme objet pour tout envoi « radiofréquences » pour qu'il arrive à faire le tri entre ce qui concerne notre table ronde et le reste. D'ici le 6 mai, nous devons avancer par quelque moyen que ce soit sur la construction de l'expertise et de son rendu, deuxièmement, sur l'élargissement éventuel à telle ou telle catégorie, et troisièmement sur une méthode acceptée par tout le monde sur la constitution du fonds documentaire qui doit être jugée équilibrée par tout le monde. Je vous propose qu'on s'arrête là. A

l'évidence, nous n'avons fait qu'une séance introductive. Nous nous retrouvons donc le 6 mai à 10 heures en ce même lieu. Je vous remercie de votre patience pour ceux qui sont encore là. Bon appétit.

**Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)**